Documents préparatoires de la COP14 de la Convention des Nations unies de lutte contre la désertification

Table des acronymes

CARI – Centre d'actions et de réalisations internationales
CILSS – Comité Inter-Etat de lutte contre la sécheresse au Sahel
COP – Conférence des Parties
CRIC – Comité de revue et de mise en œuvre de la Convention
CST – Comité sur la science et la technologie
DLDD-NEAN - Northeast Asia Network for Desertification, Land Degradation and Drought
FAO – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
GEF – Fonds pour l'environnement mondial
GEO-LDN – Groupe d'observation de la Terre – Neutralité en matière de dégradation des terres
GLO – Panorama mondial sur les terres
Global Compact – Pacte Mondial
GWP – Partenariat mondial de l'eau
IDMP – Programme de gestion intégrée de la sécheresse
IGMVSS - Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
IISD – Institut international pour le développement durable
IOM – Organisation internationale pour les migrants
IPBES – Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
IPCC – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ISA – Alliance solaire internationale
ITPS – Groupe technique intergouvernemental sur les sols
IUCN – Union internationale pour la conservation de la nature
IWMI – Institut international de gestion de l'eau
MM – Mécanisme Mondial
NDMC – Centre national de mitigation de la sécheresse
NDT – Neutralité en matière de dégradation des terres
ODD – Objectif du développement durable
OIT – Organisation internationale du travail
ONG – Organisation non gouvernementale
ONU – Organisation des Nations Unies
ONU – Femmes / Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OSC – Organisation de la société civile
PNUD/UNDP – Programme des Nations unies pour le développement
→ UNDP – GC RED : Centre politique mondial sur les écosystèmes résilients et la désertification
SPI – Interface Science – Politique
UNCCD/CNULD – Convention des Nations unies de lutte contre la désertification
UNCDF – Fonds d'équipement des Nations unies
UNEP – Programme des Nations Unies pour l'Environnement
→ UNEP – IRP : UNEP – Groupe international d'experts sur les ressources
UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFCCC – Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

UNOOSA – Bureau des affaires spatiales des Nations unies
VGGT - Lignes directrices volontaires sur la gestion responsable des terres dans la NDT
WASAG – Cadre global pour la pénurie en eau dans l'agriculture
WDCD – World day to combat desertification / Journée mondiale de lutte contre la désertification
WMO – Organisation météorologique mondiale
WOCAT – Étude mondiale des approches et des technologies de conservation

Agenda provisoire

Lundi 02 septembre		
	10h – 13h	15h – 18h
Plénière	Consultations informelles	Session d'ouverture par le Président de la COP13 • Points organisationnels o Election du président o Adoption de l'agenda o Election des officiers autres que le président : élection des vice-présidents o Accréditation des organisations intergouvernementales, des organisations de la société civile (OSC) et des représentants du secteur privé + admission des observateurs o Organisation des sessions de travail

Mardi 03 septembre		
	10h – 13h	15h – 18h
Sessions de travail	• Programme et budget • Agenda 2030 pour le développement durable : implications pour l'UNCCD	

Jeudi 05 septembre		
	10h – 13h	15h – 18h
Plénière		• Inclusion des activités des OSC dans le programme officiel de la COP : session ouverte de dialogue

Vendredi 06 septembre		
	10h – 13h	15h – 18h

Plénière	• Mise en œuvre effective de la Convention au niveau national, subrégional et régional o Suivi sur les thématiques suivantes : o Sécheresse o Tempêtes de sable et de poussière o Thématiques émergentes : le régime foncier	
Sessions de travail		• Points organisationnels • Mise en œuvre effective de la Convention au niveau national, subrégional et régional o Rapport du CRIC18 • Mise en lien du savoir scientifique et de la prise de décision : rapport du Comité sur la Science et la Technologie, et ses recommandations pour la COP.

Lundi 09 septembre		
	10h – 13h	15h – 18h
Plénière	• Dossier spécial :	• Dossier spécial : o Table ronde 1 : Terre, climat et énergies renouvelables o Table ronde 2 : Communautés urbaines et rurales – échouer ou réussir ensemble o Table ronde 3 : Encourager un mouvement global pour la restauration des écosystèmes

Mardi 10 septembre		
	10h – 13h	15h – 18h
Plénière	• Dossier spécial : o Dialogue interactif 1 : Une approche fondée sur les valeurs de la gestion des terres o Dialogue interactif 2 : Des terres en bonne santé – des humains en bonne santé	• Dossier spécial : o Dialogue interactif 3 : Renforcer les chaînes de valeur durables pour le secteur des entreprises rurales Discussions finales des ministres et autres officiers de haut rang. Cérémonie de clôture

Mercredi 11 septembre		
	10h – 13h	15h – 18h
Plénière	• Inclusion des activités des OSC dans le programme de travail de la COP : session de dialogue ouvert	

Jeudi 12 septembre		
	10h – 13h	15h – 18h

Sessions de travail	• Agenda 2030 de l'UNCCD pour le développement durable
	  o Mise en œuvre du plan de communication de l'UNCCD ainsi que de la Décennie des Nations unies pour les déserts et de lutte contre la désertification (2010-2020)
	• Mise en œuvre effective de la Convention au niveau national, subrégional et régional
	  o Promotion et renforcement des relations avec les autres conventions pertinentes ainsi que les organisations, les institutions et les agences internationales.
		• Procédures :
		  o Participation et implication des OSC dans les rencontres et les processus de l'UNCCD, et de la stratégie d'engagement budgétaire
		  o Programme de travail pour la COP15

Vendredi 13 septembre		
	10h – 13h	15h – 18h

Plénière	• Mise en œuvre effective de la Convention au niveau national, subrégional et régional
	  o Rapport du CRIC
	• Point organisationnel :
	  o Election des officiers autres que le Président
	  o Election du Président du Comité sur la Science et la Technologie
	  o Election du Président du CRIC
		• Rapport sur la session

Sommaire des documents

DOCUMENT 2 : INTEGRATION DE L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 15, ET DE LA CIBLE 15.3, DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION	P. 6
DOCUMENT 3 : MODALITES, CRITERES ET TERMES DE REFERENCE POUR UNE EVALUATION DE MOYEN TERME DU CADRE STRATEGIQUE 2018-2030 DE L'UNCCD	P.7
DOCUMENT 4 : RAPPORT SUR LES PROGRES FAITS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION DE L'UNCCD ET DE LA DECENNIE POUR LES DESERTS ET LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (2010-2020)	P. 8
DOCUMENT 5 : PROMOTION ET RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC LES AUTRES CONVENTIONS ET ORGANISATIONS, INSTITUTIONS ET AGENCES INTERNATIONALES PERTINENTES	P.10
DOCUMENT 6 : PROGRAMME ET BUDGET POUR 2020-2021	P.11
DOCUMENT 7 : PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL COMPLET POUR LA CONVENTION (2020-2023) ET PROGRAMME DE TRAVAIL BIANNUEL POUR LA CONVENTION (2020-2021)	P.13
DOCUMENT 8 : PERFORMANCE FINANCIERE POUR LES FONDS FIDUCIAIRES DE LA CONVENTION	P.17
DOCUMENT 12 : RAPPORT DU BUREAU D'EVALUATION	P.18
DOCUMENT 13 : PARTICIPATION ET IMPLICATION DES OSC DANS LES RENCONTRES ET PROCEDURES DE L'UNCCD	P.21
DOCUMENT 14 : PARTICIPATION ET IMPLICATION DU SECTEUR PRIVE DANS LES RENCONTRES ET PROCEDURES DE L'UNCCD	P.22
DOCUMENT 16 : PROGRES EFFECTUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION 29/COP13 : CADRE DU PLAIDOYER SUR LA SECHERESSE	P.24
DOCUMENT 17 : SUIVI SUR LES CADRES STRATEGIQUES ET QUESTIONS THEMATIQUES : TEMPETES DE SABLE ET DE POUSSIERE	P.26
DOCUMENT 18 : RAPPORT SUR LE PROGRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE GENRE (GAP) DE L'UNCCD	P.28
DOCUMENT 19 : LE ROLE POSITIF QUE PEUVENT JOUER LES MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LORSQUE LA DESERTIFICATION, LA DEGRADATION DES TERRES ET LA SECHERESSE SONT CONSIDEREES COMME DES FACTEURS DE MIGRATION	P.30
DOCUMENT 20 : REGIME FONCIER	P.32

En rouge à droite de chaque titre : référence des thèmes dans le tableau en vue de la réunion de préparation de la COP

Intégration de l'Objectif du Développement Durable 15, et de la cible 15.3 dans la mise en œuvre de la Convention des Nations unies de lutte contre la désertification

HISTORIQUE :

Il a été décidé lors de la COP12 qu'il était important, pour la bonne mise en œuvre de la Convention, de se fixer comme objectif d'atteindre l'ODD 15, et notamment la cible 15.3. Ainsi, le Secrétariat de l'UNCCD doit renforcer la coopération avec divers organismes pertinents pour atteindre ces cibles, et cette progression vers l'atteinte de ces objectifs doit être suivie et contrôlée.
Lors de la COP13 à Ordos en Chine, le cadre stratégique de l'UNCCD a été adopté, avec la vision d'un futur qui évite, minimise et inverse la tendance de la désertification et de la dégradation des terres, tout en mitigeant les effets de la sécheresse dans les zones touchées. Ce document revient sur les efforts du Secrétariat et du MM pour encourager les pays et émettre des recommandations allant dans ce sens.

PARTENARIATS POUR ENCOURAGER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET DE LA NEUTRALITE EN MATIERE DE DEGRADATION DES TERRES :

- Programme de ciblage de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) : programme d'accompagnement des pays qui veulent atteindre la NDT, proposé par le Secrétariat de l'UNCCD et le MM, en partenariat avec 18 partenaires. Cet accompagnement s'est montré globalement efficace, grâce à la participation d'un nombre important d'institutions.

- Les projets et programmes de transformation en faveur de la NDT : accompagnement dans la mise en œuvre technique et la planification de programmes et projets de terrain. Les programmes prenant en compte l'ODD 5 relatif à l'égalité des sexes ont aussi été fortement encouragés, grâce à une *checklist* volontaire développée avec l'Interface Science-politique (SPI), mais aussi des sessions de renforcement de capacités par exemple, organisées dans divers pays (100 participants, dont des OSC et des groupes de femmes paysannes, ont bénéficié de ces sessions).

- Le Fonds pour la NDT : Un fonds a été créé, en partenariat avec des partenaires publics, privés et philanthropiques, pour aider à financer des activités de gestion durable des terres. Ce fonds s'avère efficace et a même encouragé la création d'autres fonds similaires, comme par exemple le « *Seed Capital Assistance Facility* », mis en place par le GEF, la Fondation des Nations Unies, le Royaume Uni et l'Allemagne.

- Partenariats avec des partenaires multilatéraux techniques et de financement : le MM s'est activement engagé pour le financement multilatéral pour des évènements de renforcement de capacités, pour accélérer la mise en œuvre des ODD 15 et de la cible 15.3 mais aussi pour renforcer le dialogue entre l'UNCCD et les points focaux et autres parties prenantes. Le MM a aussi collaboré de près avec le Secrétariat du GEF pour encourager les activités mises en œuvre par l'UNCCD et pour renforcer la synergie avec les autres grandes conventions de Rio.

- L'Initiative Changwon et le Partenariat pour le verdissement des zones arides : L'Initiative Changwon a été adoptée lors de la COP10 et devait principalement servir à développer et tester le concept de NDT. Le « *Greening drylands partnership* » est un partenariat trilatéral entre la Corée du Sud, l'UNEP et l'UNCCD. Ces trois partenaires coopèrent sur divers sujets : lutte contre la désertification, restauration de forêts et d'écosystèmes, conservation de la biodiversité, mitigation des effets du changement climatique, etc. Ce partenariat a dors et déjà soutenu 14 projets pour tester des engagements volontaires en matière de NDT, et travaillé avec divers partenaires : la FAO, l'UNDP, des gouvernements, etc .

CONTRIBUTION AU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (*HIGH LEVEL POLITICAL FORUM ON SUSTAINABLE DEVELOPMENT*)

Le Secrétariat de l'UNCCD a organisé une session sur les terres et les sols, et a participé à la Rencontre du Groupe d'Experts sur l'ODD 15. Cette session est revenue sur le rôle renforcé de l'UNCCD et de la communauté internationale dans l'accompagnement des pays dans l'atteinte des cibles relatives à l'ODD 15. Le Secrétariat a aussi soutenu les pays participants dans les *Voluntary National Reviews* de 2018, et a participé activement au papier « *Life on land* » pour la 4ème session du Forum régional africain pour le développement durable. Le Secrétariat de l'UNCCD a aussi organisé multiples autres événement à l'occasion du *High Level Political Forum on Sustainable Development*.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Il est reconnu que l'approche de NDT et les activités qui lui sont relatives contribuent à la mise en œuvre de la Convention et de l'Agenda 2030 en améliorant les conditions de vie et la résilience des populations et écosystèmes affectées, tout en apportant des bénéfices à l'échelle locale, nationale, régionale. Quand les programmes et les projets sont bien pensés, ils apportent multiples bénéfices, et attirent les financements. Il est nécessaire d'élaborer des partenariats à tous les niveaux pour poursuivre une action significative en matière de lutte contre la dégradation des terres et la désertification.

Les points que la COP14 est invitée à envisager :

- Réaffirmer l'utilité de l'approche de suivi de l'atteinte de l'ODD 15 et la cible 15.3, décidée lors de la COP13, avec les indicateurs de progrès et si nécessaire des indicateurs additionnels.
- Encourager les synergies à échelle nationale entre les conventions de Rio
- Renforcer la coordination et coopération au niveau national pour inclure l'atteinte de la cible 15.3 dans les politiques et cadres règlementaires nationaux.
- Continuer de développer des partenariats qui soutiennent la mise en œuvre de la Convention, notamment les partenariats qui permettent d'apporter un soutien scientifique et technique aux parties.
- Continuer à contribuer au *High-level Political Forum on Sustainable Development*

ICCD/COP(14)/3 : **2(b)**

Modalités, critères et termes de références pour une évaluation de moyen terme du Cadre Stratégique 2018-2030 de l'UNCCD

Avec les décisions 7/COP.13 et 13/COP.13, la COP de l'UNCCD a adopté son Cadre Stratégique 2018-2030, et a guidé la préparation de l'évaluation de moyen terme de ce cadre. Ce document présente la proposition du Bureau de la COP concernant les modalités, critères et termes de référence pour l'évaluation de mi-parcours du Cadre stratégique 2018-2030.

OBJECTIFS DE L'EVALUATION DE MI-PARCOURS

Evaluer le progrès dans la mise en œuvre de la stratégie, pour déterminer si elle fonctionne comme prévu, et si sa mise en œuvre permet d'atteindre les objectifs fixés. Cette évaluation permet d'informer les Parties et les parties prenantes sur les succès et les défis de la stratégie.

PORTEE ET CRITERES DE L'EVALUATION

Les composantes de cette évaluation :

- Evaluation de la pertinence continue de la stratégie
- Les progrès faits pour atteindre les 5 objectifs stratégiques de la Convention
- La considération des efforts faits pour remplir les objectifs et missions qui ont été fixés en vue d'assurer la bonne mise en œuvre de la stratégie
- L'efficacité du processus de *reporting* et d'évaluation

+ la prise en compte des problématiques de genre dans les différentes politiques et la mise en œuvre sera évaluée,

MODALITES ET ORGANISATION DU TRAVAIL

L'évaluation va être supervisée par un groupe de travail intergouvernemental, composé de membres proposés par chaque groupe régional et nominés par la COP. Le Secrétariat de l'UNCCD appuiera cette évaluation.
L'évaluation est basée sur des constatations de faits, soumis à la COP pour décision. Les différents éléments constituant l'évaluation seront :

- une évaluation indépendante, supervisée par le groupe de travail intergouvernemental et effectuée par un expert externe,
- une consultation participative sur les conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante, durant une réunion du CRIC
- Une décision de la part de la COP, qui indiquera les actions à mener dans le futur.

AGENDA DE TRAVAIL

La Stratégie élaborée va être déployée entre 2018 et 2030, et l'évaluation de mi-parcours se fera en 2024-2025 : le travail commencera donc durant la première moitié de 2024, les consultations participatives auront lieu lors du CRIC pendant la seconde moitié de 2024 et la décision finale sera donnée lors de la COP de 2025. Les préparations pour cette évaluation seront terminées en 2023, lors de la COP16.

ICCD/COP(14)/4 : **2(c)**

Rapport sur les progrès faits dans la mise en œuvre du plan de communication de l'UNCCD et de la Décennie pour les Déserts et la Lutte contre la Désertification (2010-2020)

HISTORIQUE

Le cadre stratégique 2018-2030 de l'UNCCD reconnaît le rôle clé de la sensibilisation pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Lors de la COP13, il a été requis par les Parties que le Secrétariat développe un plan de communication. Ce plan peut être trouvé à cette adresse : https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2019-04/7.9%20UNCCD%20Communication%20Plan.pdf

PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE

A) Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse (WDCD) (2017-2018)

La WDCD, instaurée en 1995, a lieu chaque année le 17 juin. En 2017, la Journée mondiale a été célébrée à Ouagadougou au Burkina Faso, avec la participation de plus de 400 locaux et internationaux. 78 organisations gouvernementales, intergouvernementales et de la société civile ont rapporté au Secrétariat les activités organisées à cette occasion, celles-ci ont été reportées sur une carte interactive, disponible à cette adresse : https://www.unccd.int/actions/17-june-world-day-combat-desertification/2017-wdcd-events-around-world.
La campagne web 2017 a été conduite par plusieurs organismes coréens et chinois, elle a touché environ 552 079 personnes, surtout des jeunes.

En 2018, la WDCD encourageait à se détacher des utilisations non durables des sols et à faire la différence en investissant dans le futur des terres : « *Land has true value – invest in it* ». 88 organisations gouvernementales, intergouvernementales et de la société civile ont rapporté au Secrétariat des activités menées pour célébrer la journée. En 2019, à l'occasion des 25 ans de l'UNCCD, la WDCD est revenue sur les 25 ans de progrès en matière de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, le thème était : « *Let's grow the future together* ».

B) Décennies des Nations Unies pour les Déserts et la Lutte contre la Désertification (UNDDD) (2010-2020)

Cette décennie a été lancée en 2010 et se terminera en 2020. Elle a permis de mettre en lumière plusieurs problématiques, comme la désertification dans les zones sèches, les impacts de la sécheresse, l'importance des forêts sèches et de la parité hommes-femmes.
L'Assemblée générale des Nations unies a déclaré en mars 2019 que la prochaine décennie, 2021-2030, portera sur la restauration des écosystèmes, en réaffirmant l'importance de redoubler d'efforts dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres mais aussi de renforcer les synergies entre les différents organes de l'ONU.

C) Diffusion et portée médiatique

Lors de la COP13 il a été décidé qu'il fallait augmenter la visibilité de la Convention et de la COP dans les médias, et cela a pris diverses formes : durant les 2 dernières années, il y a effectivement eu une augmentation de la couverture médiatique, notamment des initiatives de lutte contre la désertification menées dans les pays en développement et la pays développés.

- publication de papiers de position (au moins 1 tous les 2 mois), organisation de conférences de presse et publication de communiqués de presse
- Élargissement de 46% de la base de données de journalistes qui ont couverts les informations et actualités relatives à l'UNCCD
- Renforcement de capacités des journalistes, à travers des sessions de travail, en lien avec les évènements majeurs de l'UNCCD

D) Communication digitale

Lors de la COP13, il a été décidé de renforcer l'image publique de la Convention, notamment grâce à la production de « produits de marque », en dynamisant les plateformes (tels que le Twitter, le site officiel, la newsletter, etc.) de l'UNCCD. Ainsi, on note que le nombre de visiteurs du site officiel a augmenté entre Octobre 2017 et Avril 2019. Sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter ou encore Weibo, l'UNCCD a aussi augmenté sa portée, et s'est aussi tourné vers la jeunesse en organisant des campagnes sur ces plateformes (par exemple en incitant à l'utilisation de *hashtags* comme « *#LoveLand4Climate*, qui a été utilisé environ 405 893 fois)

E) Dissémination des informations

- 7 brochures informatives ont été publiées ces deux dernières années
- Publication du Livre « *A better World* », qui fait un focus sur l'ODD 15 « Vie terrestre »
- Une newsletter est envoyée à approximativement 30 000 abonnés 2 fois par mois (« *UNCCD News Alert* »). Cela représente une augmentation de 30% d'abonnés en 2 ans.
- Les pages les plus visitées sont « *Knowledge Hub* » et la librairie en ligne, ce qui montre l'intérêt croissant pour les ressources liées aux connaissances sur la désertification et la dégradation des terres.
- Autres type de matériel : des posters, des cartes postales, des stylos, des « éco-bags » (sacs en toile)…

F) Programme Land for life

Ce programme organise une variété d'activités de sensibilisation ayant pour but de sensibiliser la population et les décideurs politiques à l'importance de la NDT. Le concours *« Life for Land Award »*, lancé en 2011, décerne par ailleurs un prix aux initiatives les plus inspirantes de restauration de terres. Il est tenu tous les 2 ans, le thème de 2019 était « Des décennies d'impact » et a mis l'accent sur les initiatives de long terme qui ont eu un impact remarquable.

G) Focus sur les 2 prochaines années

- Le 7 et 8 mai 2019, le plan de communication de l'UNCCD a été revu.
- Orientation stratégique : toutes les activités du plan de communication ont pour objectif d'accompagner les parties prenantes dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique de l'UNCCD.
- Dans les 2 années à venir, pour augmenter l'efficacité de la portée médiatique des actions de la Convention, le focus sera mis sur les messages qui montrent le rôle charnière de la terre non seulement pour la restauration des écosystèmes, mais aussi pour éradiquer la pauvreté, fournir des opportunités génératrices de revenu, résoudre la crise alimentaire, la crise de santé, la pénurie de ressources en eau, mais aussi les problématiques de l'énergie, du changement climatique, de la perte de biodiversité, de déforestation, de migrations environnementales, de paix et de sécurité. L'égalité entre hommes et femmes, et l'autonomisation des femmes feront aussi partie intégrante de ces messages. Pour diffuser ces messages, il faudra utiliser les moyens pertinents et s'adresser au bon public.
- L'UNCCD doit aussi s'attacher à « vulgariser » et rendre plus compréhensibles les termes de « désertification » et « NDT » pour le grand public, notamment pour susciter plus d'engagement. Ces deux dernières années, beaucoup de matériel informatif a été mis à disposition pour ce faire.
- Porter davantage l'attention du grand public sur l'IGMVSS pourrait aussi être un grand pas en avant à l'avenir
- Des synergies doivent être faites entre les différents ODD
- Autres points à renforcer : les partenariats stratégiques, les capacités de communication, la visibilité de l'UNCCD, la transformation digitale.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les prochains objectifs de la stratégie de communication :

1) Promouvoir des messages informatifs et coordonnés lors de forums internationaux, et à travers les médias nationaux, régionaux et mondiaux
2) Augmenter la production de contenus de communication et renforcer la présence sur les réseaux sociaux
3) Renforcer la visibilité de la Convention et de ses grandes problématiques dans les médias mondiaux
4) Mobiliser les partenaires importants de l'UNCCD pour véhiculer les messages de la Convention

Les points que la COP est invitée à envisager:

- Utiliser les évènements internationaux de sensibilisation, comme la WDCD, comme leviers pour véhiculer les messages de la Convention, notamment auprès des jeunes
- Renforcer les capacités en matière de communication et de médias
- Identifier et élaborer des partenariats avec des médias influents dans chaque région du monde
- Développer du nouveau contenu multimédia
- Développer des partenariats stratégiques avec des entités extérieures qui ont de l'expérience en matière de médias
- Renforcer la visibilité des divers programmes de l'UNCCD et faire des liens entre les ODD
- Rénover le Pavillon de Rio pour mettre plus en avant les bénéfices des Conventions de Rio pour atteindre les ODD

ICCD/COP(14)/5 : **3(b)**

Promotion et renforcement des relations avec les autres conventions et organisations, institutions et agences internationales pertinentes.

HISTORIQUE

La décision 9/COP.13 a appelé à revoir les progrès faits par le Secrétariat de l'UNCCD pour promouvoir et renforcer les relations avec d'autres organismes pertinents. Ce document est un sommaire des activités menées et de leur efficacité.

SUIVI ET EVALUATION

Présentation de la méthode de suivi et de *reporting* utilisée, des informations utilisées.

PARITE HOMMES-FEMMES

Un cours ouvert en ligne sur le genre et l'environnement a été développé et lancé en ligne. Cette initiative a été supervisée par le GEF et le Programme « Small Grants » du PNUD, et d'autres organismes y ont participé. Ce cours a pour objectif d'aider à inclure la parité hommes-femmes dans les politiques environnementales. Le Module 4 est notamment intitulé « Genre et dégradation des terres ». Le PNUD joue toujours un rôle important dans la mise en œuvre de la parité hommes-femmes au sein de la Convention.
Depuis l'adoption du Plan d'action pour le Genre de l'UNCCD, le Secrétariat a collaboré avec ONU Femmes pour renforcer l'inclusion de la parité hommes-femmes dans son travail. Le Secrétariat et le MM ont aussi travaillé étroitement avec le *Global Gender Team* de l'IUCN.

PARTENARIATS EXISTANTS ET NOUVEAUX PARTENARIATS, PAR THEMATIQUE

- *Sécheresse et pénurie en eau*

Le Secrétariat est membre d'ONU Eau et participe aux rencontres biannuelles. Il travaille aussi avec d'autres organismes basés à Bonn et spécialisés sur cette thématique.

- *Initiative Sécheresse (Drought Initative)*

Un groupe de travail a été mis en place entre l'UNCCD, la FAO, WMO, UNEP, GWP et le *US National Drought Mitigation Center* pour faciliter la mise en œuvre de l'Initiative sécheresse.

- *Tempêtes de sable et de poussière*

L'UNCCD est membre de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.

- *Initiative Changwon*

Objectif de cette initiative : contribuer la NDT à travers 3 éléments :

1) Renforcer les processus scientifiques de l'UNCCD
2) Mobiliser davantage de ressources et faciliter les partenariats
3) Encourager les cadres de travail mondiaux pour promouvoir les meilleures pratiques

- *Initiative Ankara*

Cette initiative a pour objectif d'accompagner l'agenda global de développement durable tout en s'appuyant sur les expériences turques dans le domaine.

- *Afrique et la Grande Muraille Verte*

Cette coopération se fait avec le CILSS pour cette région sub-africaine. Le MM a encouragé l'IGMVSS à travers le projet FLEUVE financé par la Commission Européenne et en partenariat avec *l'African Union Commission*, la FAO, l'IUCN, l'UNCDF et le CARI. Il a aussi établi des partenariats avec certains médias, comme la BBC, The Guardian, Telegraph pour communiquer sur cette initiative.

- *Migration et Jobs verts*

Une collaboration se fait entre le Secrétariat de l'UNCCD et l'IOM, et a pour but de sensibiliser sur l'importance de s'attaquer aux origines environnementales du problème de migrations.

- *Peace and Forest Initiative*

Ce partenariat, mis en place avec des organismes de Corée du Sud, a pour objectif de démontrer l'importance de l'atteinte de la NDT dans des situations transnationales et post-conflits.

- *Cadre de travail sur la biodiversité globale post 2020 et Décennie pour la restauration des écosystèmes de l'ONU*

Ce sont principalement les points focaux qui ont participé à l'élaboration de ce cadre de travail sur la biodiversité, et les Secrétariats des Conventions de Rio ont été invités à participer à l'élaboration de la Décennie pour la restauration des écosystèmes de l'ONU.

- *Coopération scientifique*

Le Secrétariat :

- a contribué à 2 soumissions en tant qu'observateur au *Subsidiary Body for Implementation* et *Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice* de l'UNFCCC
- a organisé une session avec le SPI lors de l'UNFCCC NAP Expo 2019, portant sur les efforts menés par les parties prenantes de l'UNFCCC pour atteindre simultanément les objectifs d'adaptation au changement climatique et de NDT.
- a collaboré avec le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, en invitant les Parties à considérer l'intégration des problématiques de biodiversité dans l'objectif de NDT à différentes échelles.

- *Médias*

L'UNCCD a élargi son partenariat avec Inter-Press Service, le plus large réseau de journalistes de pays en développements.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En ce qui concerne les partenariats à venir, la priorité devrait être donnée à ceux qui aident les pays à mettre en œuvre la Convention.
Il est par ailleurs important de réaffirmer l'utilité des 3 indicateurs de progrès basés sur la terre pour les Parties : les tendances en couverture terrestre, les tendances de productivité des terres et les tendances en matière de stockage de carbone des terres.
Comme le Secrétariat de l'UNCCD est de taille relativement restreinte, avoir des partenariats avec des experts et des organismes extérieurs pour assister les pays dans le suivi de ces indicateurs peut être très utile.
Récemment, un nouveau partenariat a été lancé : GEO LDN.

Points que les Parties de la COP devraient considérer:

- contribuer financièrement ou en nature à l'initiative GEO LDN pour accompagner les efforts de suivi d'indicateurs, accentuer la pertinence des Données d'observation de la Terre.
- continuer à construire et renforcer les partenariats déjà en place pour renforcer le traitement de la question « parité hommes-femmes »
- continuer à construire et renforcer les partenariats pour soutenir les activités concernant les tempêtes de sable et de poussière, ainsi que le suivi et la gestion des épisodes de sécheresse, notamment au niveau national et sous-national.
- chercher de nouveaux partenariats pour soutenir la mise en œuvre de la Convention et notamment son cadre stratégique 2018-2030

ICCD/COP(14)/6 : **6(a)**

Programme et budget pour 2020-2021

Ce document présente un aperçu du budget du programme proposé, avec un sommaire des ressources humaines et financières nécessaires.

CONSTRUCTION DU BUDGET

Aperçu des sources de financements :

Le travail du Secrétariat, du MM, du CRIC et du CST est financé par 5 fonds fiduciaires :

- Le Fonds fiduciaire pour le budget de base de l'UNCCD
- Le Fonds fiduciaire pour la participation des représentants des parties éligibles aux sessions de la conférence de l'UNCCD
- Le Fonds fiduciaire pour le financement volontaire des activités de l'UNCCD
- Le Fonds fiduciaire pour le financement volontaire des activités du MM
- Le Fonds fiduciaire pour les évènements de la Convention organisés par le Secrétariat de l'UNCCD (le Fonds Bonn)

BUDGET PROPOSE POUR LA CONVENTION

Table 1 : Budget de base de la Convention pour la période 2020-2021 (valeur réelle)

- budget approuvé en 2018-2019 : 16 188 082 euros
- budget proposé pour 2020-2021 : 16 430 903 euros

Table 2 : Budget de base pour la Convention pour 2020-2021, par objet de dépense (valeur réelle)

Personnel, consultants, voyages officiels, formation, hospitalité, frais généraux de fonctionnement, fournitures et équipements, et frais d'administration jointe

- budget approuvé en 2018-2019 : **14 325 736** euros
- budget proposé pour 2020-2021 : **14 540 622** euros

Table 3 : Effectifs proposés pour le Secrétariat et le MM

- ➢ pas de changement par rapport à 2018 – 2019

Table 4 : Budget de base de la Convention pour la période 2020-2021 (valeur nominale)

- budget approuvé en 2018-2019 : **16 188 082** euros
- budget proposé pour 2020-2021 : **16 188 082** euros

Table 5 : Budget de base pour la Convention pour 2020-2021, par objet de dépense (valeur nominale)

Personnel, consultants, voyages officiels, formation, hospitalité, frais généraux de fonctionnement, fournitures et équipements, et frais d'administration jointe

- budget approuvé en 2018-2019 : **14 325 736** euros
- budget proposé pour 2020-2021 : **14 325 736** euros

Autres rubriques abordées :

- Assurance maladie après la cessation de service
- Réserve de trésorerie
- Contributions au budget de base reçues de périodes financières antérieures

- Le Fonds fiduciaire pour la participation des représentants des parties éligibles aux sessions de la conférence de l'UNCCD
  - **Table 6 : Estimation des ressources nécessaires pour la participation à l'UNCCD pour la période 2020-2021 :**
    - CRIC19 : **900 000** euros
    - COP15 : **1 300 000** euros
    -
- Le Fonds fiduciaire pour le financement volontaire des activités de l'UNCCD

- Le Fonds fiduciaire pour les évènements de la Convention organisés par le Secrétariat de l'UNCCD (le Fonds Bonn)
  - **Table 7 : Le Fonds Bonn pour la période 2020-2021**
    - Revenu : **1 022 584** euros
    - Dépenses : **1 022 584** euros

- Dépenses d'appui au programme
  - **Table 8 : Besoins en ressources humaines pour la période 2020-2021 :**
    - Coûts de personnels pour 2020 et 2021 : **1 770 500 euros** / par année

CONTINGENCES

- Budget de réserve pour les services de conférence approuvé par l'Assemblée Générale :

- **Table 9 : Budget de réserve pour les services de conférence**
  - Services de conférence de l'UNCCD : **1 862 530 euros**
  - Dépenses d'appui aux programmes : **242 130 euros**
    - Total : **2 104 660 euros**

- Budget de réserve pour tenir la Conférence des Parties 15 à Bonn, Allemagne (Table 10)
  - Total: **1 518 560 euros**

- Budget de réserve pour tenir le CRIC19 à Bonn, Allemagne (Table 11)
  - Total : **688 170 euros**

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La COP est invitée à envisager :

- l'adoption du plan de travail et des programmes de travail du Secrétariat et du MM
- l'approbation du budget 2020-2021
- l'adoption du barème indicatif des contributions pour 2020-2021 (en annexe de ce document)
- prendre note des besoins en contributions pour le Fonds fiduciaire pour la participation des représentants des parties éligibles aux sessions de la conférence de l'UNCCD
- l'approbation du budget de réserve au cas où l'Assemblée générale déciderait de ne pas fournir les ressources nécessaires pour ces activités en 2020-2021

ICCD/COP(14)/7 : **2(b)**

Programme de travail pluriannuel complet pour la Convention (2020-2023) et programme de travail biennal pour la Convention (2020-2021)

PERSPECTIVE POUR LES 4 ANNEES A VENIR : 2020-2023

Ce programme de travail présente les grandes lignes de la stratégie du Secrétariat et du MM pour soutenir la mise en œuvre de la Convention dans les années à venir, et comment cela permettra de suivre le Cadre stratégique 2018 – 2030 de l'UNCCD. Le focus pour les 2 années à venir, pour le Secrétariat et le MM sera de faciliter et accélérer la restauration des terres dégradées et encourager les investissements allant dans ce sens.

Objectif stratégique de l'UNCCD	Résultats principaux 2020-2023	Indicateurs de résultats	Résultats principaux 2020-2021
Améliorer les conditions des écosystèmes affectés, combattre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir la gestion durable des terres et contribuer à la NDT	▪ Réduction des zones affectées par la dégradation et la désertification ▪ Informations mises à jour sur le statut de dégradation et désertification ▪ Utilisation des informations scientifiquement prouvées fournies par l'UNCCD par les Parties pour lutter contre ces phénomènes	▪ Les Parties mettent en place des activités pour atteindre les cibles fixées ▪ Les Parties ont accès à des données précises et des outils de qualité pour le prochain reporting national sous l'UNCCD ▪ La coopération scientifique permet d'obtenir des informations scientifiquement établies	▪ Appui technique, partenariats et renforcement de capacités pour aider les pays à atteindre leurs cibles ▪ Développement du système de reporting de l'UNCCD ▪ Soutien à la SPI pour qu'elle fournisse davantage d'appui pour la mise en œuvre de la NDT ▪ Publication de la seconde édition du « Global Land Outlook »
Améliorer les conditions de vie des populations affectées	▪ Utilisation d'activités en lien avec les terres pour favoriser l'emploi, la stabilité et la sécurité ▪ Prise en compte accrue des problématiques de parité hommes-femmes	▪ Reconnaissance du potentiel des activités en lien avec la gestion des terres pour favoriser l'emploi, la stabilité et la sécurité ▪ Les Parties bénéficient de	▪ Soutien à l'Initiative 3S en Afrique ▪ Partenariats et conseils stratégiques pour utiliser la gestion durable des terres pour créer des opportunités

		l'assistance technique de l'UNCCD pour intégrer les problématiques de genre dans les projets	économiques et favoriser la stabilité ▪ Appui technique, conseils stratégiques et partenariats pour mieux intégrer les problématiques de genre dans les projets
Mitiger et gérer les effets de la sécheresse et renforcer la résilience des écosystèmes, et celle de la population	▪ Meilleure gestion et mitigation des effets de la sécheresse ▪ Alerte précoce en cas de risque de sécheresse ou tempête de sable et poussière	▪ Les Parties utilisent l'information mise à disposition par l'UNCCD pour développer les Plans de lutte contre la sécheresse ▪ Les Parties utilisent les informations fournies par l'UNCCD pour mitiger les impacts des tempêtes	▪ Soutien à la SPI pour qu'elle guide le suivi et l'évaluation de la résilience des populations et écosystèmes vulnérables à la sécheresse ▪ Développement de la Boîte à outils sécheresse ▪ Précision de la carte de référence mondiale, et guide technique pour mitiger les impacts des tempêtes de sable et de poussière ▪ Appui technique, partenariats et renforcement de capacités pour accompagner les pays dans la mise en œuvre des acitivités concernant la sécheresse ou/et les tempêtes
Générer des bénéfices globaux pour l'environnement à travers la mise en œuvre de la Convention	▪ La procédure de l'UNCCD encourage les synergies avec les autres Conventions de Rio	▪ L'IPCC et l'IPBES considèrent les apports de l'UNCCD ▪ Progrès dans le développement d'indicateurs groupés avec les autres Conventions de Rio	▪ Soutien à la SPI pour transmettre les priorités de l'UNCCD dans les processus scientifiques des autres Conventions ▪ Coopération sur les indicateurs communs des Conventions ▪ Appui technique et partenariats pour l'intégration des activités en lien avec la terre dans les plans nationaux concernant le changement climatique et la biodiversité
Mobiliser des ressources financières et non financières substantielles et additionnelles pour encourager la mise en œuvre de la Convention, à travers l'élaboration de partenariats à échelle nationale et globale	▪ Accès amélioré aux ressources pour la mise en oeuvre	▪ Portée des sources de financement pour lutter contre la dégradation des terres ▪ Les Parties de pays affectés voient leurs capacités de transformation de leurs idées de projets en projets de qualité renforcées	▪ Partenariats stratégiques et collaboration avec des institutions financières internationales ▪ Soutien à la préparation de projets de grande qualité

LE PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL POUR 2020-2021

APERÇU DES RESSOURCES NECESSAIRES :

- **Table 2 : Distribution des postes pour l'UNCCD par programme et pour le MM pour la période 2020-2021**

Grade	Direction exécutive et gestion	Communications	Relations externes, politique, et plaidoyer	Science, technologie et mise en œuvre	Services Administratifs	Mécanisme mondial
Sous-secrétaire Général	1	0	0	0	0	0
Directeur	1	0	0	0	0	1
Professionnel	2	2	6	9	0	9
Sous-total	4	2	6	9	0	10
Service Général	1	3	2	3	1	4
Total	5	5	8	12	1	14

- **Ressources nécessaires pour le Secrétariat**

Direction exécutive et de gestion : le programme de direction exécutive et de gestion coordonne le Secrétariat dans son soutien aux organes de la Convention et assure l'efficacité globale et la cohérence du travail du Secrétariat. Par ailleurs, il conseille aussi le Président et le Bureau de la COP, et fournit une assistance institutionnelle, procédurale et légale. Le Secrétariat exécutif fournit les directions stratégiques que doit suivre le Secrétariat et le MM, et représente l'organisation à l'extérieur.
En 2020-2021, le programme de direction exécutive et de gestion va mettre l'accent sur l'avancée de la mise en œuvre effective en vue de l'atteinte des objectifs du Cadre stratégique de l'UNCCD pour 2018-2030, tout en contribuant à ses autres engagements globaux (les ODD, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes). Une importance accrue sera donnée à la promotion des partenariats et de la coopération pour atteindre les cibles de NDT fixés par les Parties, et à l'avancée de la lutte contre la sécheresse. En interne, le programme de direction exécutive et de gestion s'attache à faire du Secrétariat une organisation performante, avec une expertise solide et une efficience reconnue.

- **Table 3 : Budget pour la direction exécutive et de gestion pour la période 2020-2021, par poste de dépenses**
  - Total du budget approuvé pour 2018-2019 : **2 050 085 euros**
  - Total du budget proposé pour 2020-2021 : **2 026 838 euros**

Communication : Le plan de communication a été développé pour assister les parties prenantes de l'UNCCD dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de l'UNCCD pour 2018 – 2030, ils ont accès à des outils de communication innovants et attractifs, customisables à leur guise. Dans les deux années qui viennent, le Secrétariat souhaite renforcer l'image de l'UNCCD grâce à l'utilisation efficace de différentes plateformes de communication, des messages sur mesure adaptés aux différents publics et du contenu convaincant appuyé par des preuves scientifiques. Les messages seront promus lors d'évènements et forums nationaux, régionaux et internationaux. Plusieurs cibles ont été fixées : un contenu de communication de plus grande qualité, une visibilité renforcée dans les médias, la maximisation de la portée dans les médias traditionnels et sociaux, renforcer la visibilité de l'ambition Land for Life.

- **Table 4 : Budget de communication pour la période 2020-2021 par poste de dépenses**
  - Total du budget proposé pour 2020-2021 : **1 122 590 euros**

Relations extérieures, politique et plaidoyer : Le programme des relations extérieures, de politique et de plaidoyer aide à positionner les problématiques liées aux terres et la sécheresse dans des agendas clés, à l'échelle régionale et mondiale, et à engager des parties prenantes d'importance critique. Il fournit aussi un cadre politique pour une prise de décision efficace et l'accélération de la mise en œuvre de la Convention. Pendant la période 2020-2021, le programme va mettre l'accent sur plusieurs points :

- Le développement des politiques fondées sur des données factuelles (développer le concept et promouvoir les emplois verts, mettre l'accent sur des environnements propices à l'entreprenariat vert, soutenir la mise en place du GAP, développer des outils notamment dans le cadre de la Boîte à outils sécheresse, maintenir l'engagement des points focaux grâce aux Unités de coordination régionales, et participer à la mise en place de la *Soil Leadership Academy*.)
  - Budget pour ces actions : **805 706 euros**

- Le renforcement des synergies avec les secteurs complémentaires (développer le matériel informatif basé sur des données factuelles, soutenir la mise en œuvre des synergies et des cibles pour le Plan stratégique des Nations unies pour les forêts sur la période 2017-2030, plaider en faveur de la planification intégrée pour l'usage des terres, et documenter l'impact de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse sur la santé des populations).
  - Budget pour ces actions : **636 304 euros**

- l'élaboration de partenariats plus ciblés et ambitieux pour la mise en œuvre de la Convention (soutenir le Panel des OSC, continuer d'encourager le secteur privé à participer aux évènements et rencontres de l'UNCCD, engager davantage les organisations religieuses dans la mise en œuvre de la NDT, collaborer avec les partenaires techniques de l'UNCCD, développer la coopération avec les organisations régionales qui reconnaissent le rôle crucial de la gestion de l'eau et de la terre, et soutenir la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre efficace de la Convention.
    - Budget pour ces actions : **741 864 euros**

    - **Table 5 : Budget pour les Relations externes, la politique et le plaidoyer pour la période 2020-2021, par poste de dépenses**
        - Total du budget approuvé pour 2018-2019 **: 2 172 900 euros**
        - Total du budget proposé pour 2020- 2021 : **2 183 874 euros**

Science, technologie et mise en œuvre : Le programme de Science, technologie et mise en œuvre soutient la coopération scientifique et facilite l'analyse et l'évaluation des informations soumises par les Parties. Cette unité gère aussi les fonctions du Secrétariat en matière de gestion du savoir et de renforcement de capacités. La coopération scientifique est principalement soutenue par le CST et la SPI. Les objectifs de la SPI pour la période 2020-2021 seront de proposer des preuves scientifiques sur la contribution potentielle de la NDT à la planification intégrée de la gestion des terres et de la gestion des paysages, ainsi que sur l'identification d'options effectives de gouvernance qui permettraient de réaliser ce potentiel ; mais aussi de fournir des preuves scientifiques sur les approches les plus pointues pour la revue et le suivi de la résilience des populations vulnérables et des écosystèmes face à la sécheresse.

- Budget pour la coopération scientifique : **1 110 570** euros (116 725 euros pour la SPI, et 76 000 euros pour le Bureau du CST)

En ce qui concerne la gestion des connaissances, les priorités pour 2020-2021 seront la promotion du partage d'information et de savoir, le développement du Knowledge Hub de l'UNCCD comme source unique de connaissances scientifiques pour les parties prenantes de l'UNCCD, et la poursuite de la collaboration avec des partenaires techniques et scientifiques pour favoriser le partage de bonnes pratiques.

- Budget pour ces actions : **220 970** euros

Les activités de renforcement de capacités auront un budget de **306 230** euros.

- **Table 6 : Budget pour le programme de Science, de technologie et de mise en œuvre pour la période 2020-2021 par poste de dépenses**
    - Budget total approuvé en 2018-2019 : **3 953 400** euros
    - Budget total proposé pour 2020-2021 : **3 205 370** euros

Services administratifs :

- **Table 7 : Budget pour les services administratifs sur la période 2020-2021, par poste de dépense**
    - Budget total approuvé en 2018-2019 : **2 509 051** euros
    - Budget total proposé pour 2020-2021 : **2 307 045** euros

- **Ressources nécessaires pour le Mécanisme mondial**

Les 3 priorités du MM pour la période 2020-2021 seront le soutien à l'établissement d'environnements propices, la facilitation de l'accès aux fonds existants et la favorisation de nouveaux financements et projets pilotes innovants.

- Budget pour l'établissement d'environnements propices : **762 529** euros
- Budget pour faciliter l'accès aux financements existants : **1 106 878** euros
- Budget pour encourager les nouveaux financements et les projets pilotes innovants : **1 071 089** euros
- Budget pour la gestion et la coordination du MM : **754 409** euros

- **Table 8 : Budget du Mécanisme Mondial pour la période 2020-2021, par poste de dépenses**
    - Budget total approuvé en 2018-2019 : **3 640 300** euros
    - Budget total proposé pour 2020-2021 : **3 694 905** euros

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les parties sont invités à considérer ces programmes de travail pluriannuels et biannuels.

Performance financière pour les fonds fiduciaires de la Convention

INTRODUCTION

RAPPORT DES COMPTES

- Le Fonds fiduciaire pour le budget de base de l'UNCCD
    - **Table 1 : Budget du programme pour la période 2018-2019**
        - Budget total approuvé : 16 188 082 euros (soit 8 094 041 euros par an)
        - Revenu total : 16 188 082 euros (soit 8 094 041 euros par an)
    - **Table 2 : Revenu perçu pour la période 2018-2019**
        - Revenu total perçu : 15 371 189 euros (avec 4 463 053 euros restants de l'exercice précédent)
    - **Table 3 : Contributions exceptionnelles au fonds pour la période 2002 – 2007, au 31 mai 2019**
        - Total : 707 340 dollars
    - **Table 4 : Contributions exceptionnelles du fonds pour la période 2008 – 2019, au 31 mai 2019**
        - Total : 7 005 648 euros
- Le Fonds fiduciaire pour la participation des représentants des parties éligibles aux sessions de la conférence de l'UNCCD
    - **Table 5 : Revenu et dépenses du Fonds fiduciaire pour la participation des représentants des parties éligibles aux sessions de la conférence de l'UNCCD au 31 mai 2019**
        - Revenu total : 667 229 euros
        - Dépenses totales : 370 317 euros
        - Solde du fonds : 296 912 euros
- Le Fonds fiduciaire pour le financement volontaire des activités de l'UNCCD
    - **Table 6 : Revenu et dépenses du Fonds fiduciaire pour le financement volontaire des activités du Secrétariat et du MM au 31 mai 2019**
        - Revenu total :
            - Secrétariat : 9 548 582 euros
            - MM : 8 387 293 euros
        - Dépenses totales :
            - Secrétariat : 3 872 216 euros
            - MM : 3 668 464 euros
        - Solde des comptes :
            - Secrétariat : 5 676 366 euros
            - MM : 4 718 829 euros
- Le Fonds fiduciaire pour les évènements de la Convention organisés par le Secrétariat de l'UNCCD (le Fonds Bonn)
    - **Table 7 : Revenus et dépenses du Fonds Bonn au 31 mai 2019**
        - Revenu total : 938 633 euros
        - Dépenses totales : 489 538 euros
        - Solde du compte : 449 095 euros
- Compte spécial pour les dépenses de support des programmes
    - **Table 8 : Revenus et dépenses du compte spécial pour les dépenses de support des programme**

- Revenu total : 3 824 958 euros
- Dépenses totales : 3 003 744 euros
- Solde du compte : 821 214 euros

Mise à jour sur le règlement financier de la Conférence des Parties, de ses entités subsidiaires et du Secrétariat

En accord avec le paragraphe 17 de la décision 10 de la COP13, la COP a demandé au Secrétaire exécutif de préparer un rapport sur la méthodologie et la pratique en ce qui concerne le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses des Nations Unies, pour revoir le règlement financier de l'UNCCD pour la COP, les autres entités et le Secrétariat.
Ainsi, comme il a déjà été décidé de le faire pour la Convention changement climatique, l'UNCCD souhaite modifier le paragraphe 12 (a) pour omettre les critères spécifiques de taux de cotisation qui étaient auparavant énoncés.

Ancienne version du paragraphe 12, (a)	Nouvelle version du paragraphe 12, (a)
Contributions made each year by Parties on the basis of an indicative scale adopted by consensus by the COP, and based on such a scale of assessments of the United Nations as may be adopted from time to time by the General Assembly, adjusted so as to ensure that no Party contributes less than 0.01 per cent of the total, that no one contribution exceeds 25 per cent of the total and that no contribution from a least developed country Party exceeds 0.01 per cent of the total.	*Contributions made each year by Parties on the basis of the indicative scale adopted by consensus by the Conference of the Parties, and based on such a scale of assessments of the United Nations as may be adopted from time to time by the General Assembly;*

Conclusions et recommandations

La COP est invitée à prendre note des informations contenues dans ce document et à décider des actions qui doivent être inclues dans les décisions sur le budget des programmes.

ICCD/COP(14)/12 : **6(c)**

Rapport du Bureau d'évaluation

L'évaluation systématique des activités de l'UNCCD a pour objectif d'accroître la crédibilité, la responsabilité du Secrétariat et du MM mais aussi de renforcer le *leadership* interne. Ce document présente les résultats des évaluations menées depuis 2017.

EVALUATION DE L'UNCCD 2017 – 2018

Au 1er Juin 2019, 4 évaluations ont été faites et 2 sont en préparation :

1) Evaluation des Unités de coordination régionale (juin 2019)

→ Analyse des forces et faiblesse de ces unités, et des potentielles opportunités pour augmenter l'efficacité des unités. Cette analyse devrait se terminer fin juin 2019.

2) Evaluation du Projet FLEUVE (Front Local Environnemental pour une Union Verte) (juin 2019)

→ Les points suivants font partie de l'évaluation du projet : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et si possible les impacts du projet, pour fournir des preuves de résultats et pour promouvoir le partage d'expérience en vue de s'améliorer dans les prochaines phases du projet. Cette évaluation sera terminée fin juin 2019.

3) Evaluation prospective : arrangements additionnels pour la sécheresse à l'UNCCD (mai 2019)

→ Cette évaluation s'est penchée sur le succès potentiel de divers instruments légaux dans la lutte contre la sécheresse : 8 instruments de « *hard law* » et « *soft law* » couramment utilisés dans le monde de la coopération environnementale sont analysés (protocoles, amendements, annexes, principes, déclarations, décisions, standards et accords informels). Cette évaluation ne sert pas à décider quels instruments sont utiles ou pas, mais quelles sont les forces et faiblesses de chaque instrument selon les situations.

4) Evaluation du Programme de ciblage de NDT (mars 2019)

→ Analyse de la pertinence, l'efficacité, l'efficience, du progrès aux impacts et de la durabilité du Programme de ciblage. Ajouté à ces critères, un critère transversal qui analyse la prise en compte de la parité hommes-femmes et les questions liées au genre.

→ Il résulte de cette évaluation que le Programme de ciblage était très pertinent pour les pays participants, qu'il était globalement efficace et efficient grâce à ses procédures structurées et facilement reproductibles, ainsi que son modèle opérationnel centralisé. La plupart des objectifs sont atteints ou vont probablement être atteints, voire surpassés par un nombre important de pays. Un point à améliorer serait néanmoins la gestion des connaissances, tout comme l'approche du renforcement de capacités qui semble insuffisante pour certains pays. En ce qui concerne les impacts et la durabilité, le Programme de ciblage a posé les bases pour l'atteinte de l'objectif de long terme de NDT.

→ Recommandations pour l'avenir du programme :
- développer une approche plus systématique en matière de gestion des connaissances et d'apprentissage
- mieux être préparés pour guider le renforcement des capacités et les options de développement
- mieux accompagner les pays pour prendre en compte les questions liées au genre
- explorer les options pour une coopération renforcée avec les autres Conventions de Rio
- revoir certaines procédures administratives

5) Evaluation de la coopération entre WOCAT et le Secrétariat de l'UNCCD (avril 2018)

→ La coopération, après évaluation, s'avère pertinente relativement aux objectifs de l'UNCCD. En matière d'efficacité et d'efficience, bien que toutes les tâches prévues aient été remplies, on note quelques délais assez importants de mise en œuvre. La coopération s'avère aussi durable.

→ Les recommandations pour le futur de la coopération :
- poursuivre la coopération entre les deux organismes
- le Secrétariat de l'UNCCD devrait s'appuyer sur les processus de l'UNCCD pour promouvoir l'importance et le potentiel de la collection, le partage et l'utilisation des meilleures pratiques
- WOCAT devrait créer des outils pour améliorer l'accès à la base de données aux niveaux nationaux et si possible locaux
- les deux organismes doivent s'attacher à fonder la prochaine phase de coopération sur un cadre accepté par les deux parties, et clarifier les rôles et responsabilités de chacun
- les deux organismes doivent établir un budget raisonnable pour s'assurer les ressources nécessaires
- les deux organismes doivent tenter de créer des partenariats avec d'autres organismes qui travaillent dans le même domaine.

6) Evaluation du Global Land Outlook (décembre 2017)

→ Ont été évalués la pertinence du GLO pour les décideurs politiques à l'échelle nationale, régionale et mondiale ; l'efficacité du GLO pour engendrer le débat et un changement politique progressif, et l'efficacité de la procédure pour produire le GLO.
→ il est ressorti de cette évaluation que le GLO s'avère globalement efficace, même si les prévisions initiales sur son efficacité et efficience se sont avérés trop optimistes (en terme de date de démarrage et durée).
→ il a été recommandé que le premier GLO soit davantage promu, et qu'une coopération soit établie avec l'IPBES. Mais aussi qu'une édition du GLO soit produite tous les 4 ans et que l'on retrouve des analyses régionales plus poussées, et une exploration plus profonde des thèmes. De même, le planning doit être amélioré à l'avenir pour assurer un timing adéquat et une production de qualité.

SUIVI DES EVALUATIONS PRECEDENTES DE L'UNCCD

1) Evaluation de l'efficacité de la participation des organisations de la société civile à l'UNCCD (juin 2017)

Les recommandations faites suite à cette évaluation :
- développer des termes de référence, et un plan stratégique ancré dans le temps, pour la participation des OSC dans l'UNCCD
- développer un plan de communication spécialement dédié aux OSC
- continuer le soutien effectué par le Secrétariat pour encourager la participation effective des OSC dans les processus de l'UNCCD aux niveaux nationaux, régionaux et mondiaux.

2) Evaluation de la Science-Policy Interface (mai 2017)

L'évaluation a montré que la mise en œuvre de la SPI a bien progressé en 2016-2017, les tâches ont bien été réparties entre les membres. La SPI a permis de produire du contenu scientifique solide, et elle était aussi très efficace pour impliquer davantage la communauté scientifique dans le travail de l'UNCCD. Face à ce début prometteur, 8 recommandations ont été émise vis-à-vis de la SPI : promouvoir le travail de la SPI, formaliser la relation SPI – IPBES et SPI

– IPCC , affiner les termes de référence du statut de membre de la SPI, augmenter le nombre d'observateurs. Mais aussi mettre le focus sur le programme de travail de la SPI, l'implication des partenaires, la fréquence des rencontres, et la disponibilité de ressources pour le travail de la SPI.

En ce qui concerne le programme de travail de la SPI, la COP a requis qu'un focus soit fait sur une ou deux priorités globales pertinentes en lien avec la désertification et la dégradation des terres.

La SPI continue à créer des partenariats avec des organismes scientifiques.
Suite à la COP13, les termes de référence de la SPI ont été revus, un système de rotation mis en place pour le renouvellement, et 2 sièges d'observateurs ajoutés. Un mémorandum de coopération a été établi entre le Secrétariat de l'UNCCD et l'IPBES, tout comme des engagements moins formels avec l'IPCC, l'ITPS et l'UNEP-IRP.

3) Evaluation du développement du Fonds pour la NDT (février 2017)

L'évaluation a montré que le développement du Fonds NDT a été bien planifié et s'avère robuste. C'est aussi un exemple rare de collaboration étroite entre les Nations Unies et le secteur privé. Il y a eu quelques délais dans les débuts, liés au côté innovant du Fonds NDT. 4 recommandations ont été émises :

- développer un portefeuille plus divers de partenaires
- aligner les données de suivi au niveau projet avec les systèmes de statistiques nationaux
- élaborer de nouveaux indicateurs pour analyser plus en détail l'impact du Fonds NDT sur l'investissement en matière de NDT
- réviser la stratégie de communication

Aujourd'hui, le Fonds NDT est un fonds indépendant à impact, géré par un organisme du secteur privé : Mirova. Le Fonds investit dans des projets durables de gestion et restauration des terres à l'échelle globale. Au 1er Juin 2019, plus de 100 millions de dollars de promesses de dons d'investisseurs multiples et divers ont été annoncés. Le Fonds propose aussi un support technique pour les projets à fort potentiel, les préparant à recevoir des fonds au bout de 24 mois.

4) Evaluation du suivi de performance et évaluation du système de mise en œuvre (PRAIS) (mai 2016)

L'évaluation a montré que les modèles de *reporting* standardisés (élément essentiel de PRAIS) ont aidé à mettre en place le concept de *reporting* basé sur des indicateurs quantifiables au sein de l'UNCCD. Néanmoins, il a été noté que le focus du *reporting* était mis sur la performance procédurale, institutionnelle et organisationnelle, plutôt que sur la performance en matière de lutte contre la désertification et dégradation des terres.

Des recommandations ont été faites, notamment pour améliorer l'efficacité, la pertinence, l'efficience et la durabilité du processus de *reporting* au sein de l'UNCCD : mettre l'accent sur l'évaluation des progrès faits dans l'atteinte des objectifs stratégiques de l'UNCCD, prendre en compte des critères qualitatifs, intégrer l'information sur les outils de *reporting* sur le site de l'UNCCD, et s'assurer que la 'marque' PRAIS puisse subsister dans le processus de *reporting* de l'UNCCD, même si elle venait à subir d'importants changements. PRAIS a effectivement suivi les recommandations en partie, notamment en se basant plus sur des indicateurs relatifs à la terre.
La COP13 a aussi suggéré de simplifier le processus de *reporting* PRAIS et de le vulgariser pour le rendre plus compréhensible. Cela a été fait en 2017-2018 : un module de e-learning a été mis en place pour expliquer le processus, tout comme un glossaire.

5) Evaluation de la Changwon Initiative (avril 2016)

L'évaluation de l'Initiative Changwon a montré que celle-ci jouait un rôle vital dans certains résultats atteints par l'UNCCD entre 2012 et 2015, notamment en lien avec les tests du concept de NDT. Cette initiative a permis d'obtenir un appui politique et extrabudgétaire, tout comme elle a pu faciliter la mise en œuvre d'activités clés. Mais l'évaluation a aussi montré que l'Initiative aurait pu avoir des objectifs, des cibles, des indicateurs plus clairement définis.

Il a été recommandé que l'Initiative se poursuive, plus en lien encore avec les priorités de l'UNCCD. Il a aussi été conseillé que le Secrétariat donne accès aux chefs de projet à des informations actualisées sur les financements disponibles, et que les résultats soient mieux intégrés dans les procédures et outils de l'UNCCD.

PROGRAMME DE TRAVAIL 2020-2021 POUR LE BUREAU D'EVALUATION

Les évaluations prévues pour 2020-2021 et le budget prévu:

- Evaluation du Plan d'action pour le genre de l'UNCCD (12 000 euros)
- Evaluation de l'engagement du secteur privé dans l'UNCCD (15 000 euros)
- Evaluation de la coopération avec l'IISD (8 000 euros)
- Evaluation du Bureau de liaison New Yorkais (8 000 euros)
- Evaluation des services de conférence de l'UNCCD (8 000 euros)
- Evaluation du soutien pour la préparation de projets transformateurs (0)
- Evaluation de l'Initiative Sécheresse (0)

-

Total du budget des évaluations à venir : 51 000 euros

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Il est suggéré à la COP de :

- Prendre note du programme des évaluations à venir
- Demander au secrétaire exécutif de reporter le partage des résultats des évaluations de 2020-2021 à la COP15

ICCD/COP(14)/13 **7(a)**

Participation et implication des Organisations de la société civile (OSC) dans les rencontres et procédures de l'UNCCD

HISTORIQUE

Au cours des dernières COP, les bases ont été posées pour la participation des OSC dans les rencontres et procédures de l'UNCCD. Le Panel des OSC gère la coordination de tous les organismes accrédités à l'UNCCD en leur fournissant régulièrement des lignes directrices et un *feedback* sur le travail du Secrétariat et du MM. Ces 4 dernières années, le Panel a travaillé sur les points prioritaires des OSC (gestion des terres, genre …). Lors de la COP10 il a été décidé qu'à l'occasion de la COP13, une évaluation serait menée pour analyser les résultats de la modification des procédures d'accréditation des OSC, en matière d'efficacité de leur participation dans la mise en œuvre de la Convention.

PARTICIPATION ET IMPLICATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE DANS LES RENCONTRES ET PROCEDURES DE L'UNCCD

1) Renouvellement du statut de membre du Panel de sélection des OSC

Lors de la COP13 il a été demandé que le renouvellement des mandats des membres du Panel des OSC soit facilité. Voici les membres nommés :

- Mme DJatougbe Aziaka (Togo Welfare) – Représentante de l'Afrique
- Mme Jiajia Luo (China Green Foundation) – Représentante de l'Asie
- Mr Octavio Perez Pardo (Colegio de Ingenieros Agrònomos de Santiago de Estero (CIASE)) – Représentant de l'Amérique Latine et des Caraïbes
- Mr Valentin Ciubotaru (NGO Bios) – Représentant de l'Europe centrale et de l'Est
- Mme Nathalie Van Haren (Both Ends) – Représentante de l'Europe de l'Ouest et autres

Le Panel s'est réuni 12 fois depuis Janvier 2018 – 2 fois en personne et 10 par conférence téléphonique. Cette composition de panel sera en place jusqu'à fin 2019 et devrait se rencontrer 4 fois en préparation de la COP14. Ce Panel va aussi participer à l'événement Désertif'Actions 2019 à Ouagadougou, qui servira à préparer les positions et la participation des OSC en vue de la COP14.

2) Soutien au Panel de sélection des OSC durant son mandat

Le Secrétariat soutient le travail des OSC et du Panel pour s'assurer qu'ils soient impliqués dans la mise en œuvre de la Convention à toutes les échelles. Il a aussi continué de faciliter l'accréditation des OSC, et 57 (pour le moment) nouveaux organismes seront observateurs lors de la COP14. Le Secrétariat a aussi soutenu le Panel en l'aidant à lever des fonds pour son bon fonctionnement. Ces fonds ont notamment été trouvés auprès de *la Swiss Agency for Development and Cooperation* ainsi que le gouvernement Turque. Les OSC ont pu participer au CRIC 17 mais aussi à la première rencontre du Comité directeur du Fonds pour la NDT, grâce à la participation d'Octavio Perez Pardo. Avec Mme Marioldy Sanchez, les OSC ont aussi pu participer au travail de la SPI.

3) Mise en œuvre des recommandations identifiées dans l'évaluation indépendante de l'efficacité du soutien de l'UNCCD à la participation des OSC

3 recommandations ont été émises lors de cette évaluation :

- il a été suggéré que le Panel des OSC développe ses lignes directrices opérationnelles et ses termes de référence, dont notamment un planning/agenda, pour la participation des OSC à la Convention et le fonctionnement du Panel. Pour assurer la transparence des procédures, le Secrétariat a permis d'organiser une rencontre entre les anciens et actuels membres du Panel pour qu'ils décident ensemble des lignes directrices. Le document produit régulera le travail du Panel à l'avenir
- il a aussi été suggéré que le Panel émette un plan de communication. Le Panel a ainsi pu s'appuyer sur l'expertise journalistique de Mme Djatougbe Aziaka pour élaborer ce plan de communication.
- enfin, il a été demandé que le Secrétariat continue de soutenir la participation effective des organismes accrédités dans les procédures de l'UNCCD aux niveaux nationaux, régionaux et mondiaux, en faisant attention à : (i) aider de nouvelles OSC à s'engager activement dans l'UNCCD, pour amplifier l'influence de la communauté des OSC dans l'UNCCD et (ii) à faciliter le suivi des activités des OSC pour ancrer leur impact. Pour ce faire, pendant les 2 dernière années le Secrétariat a travaillé plus étroitement avec 3 parties prenantes qui devaient être plus présentes dans la Convention : les jeunes, les gouvernements locaux et les organismes religieux. Ainsi, le Secrétariat s'est activement impliqué dans le Réseau Inter-agence pour le développement de la jeunesse (notamment pour développer les jobs verts et l'emploi décent pour les jeunes). Le Forum des jeunes lancé à la COP13 en Chine a instigué ce mouvement en faveur de la jeunesse. Le Secrétariat a aussi travaillé avec ICLEI – *Local governments for sustainability, climate chance* and *United cities and local governments* (UCLG) pour travailler sur l'implication des gouvernements locaux. Finalement, on note aussi que les communautés religieuses sont de plus en plus impliquées dans les questions environnementales.

RAPPORT DU PANEL DES OSC

Activités menées par le Panel et priorités du Panel

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Lors de la COP14 il faudrait :

- Encourager les pays et régions avec peu d'OSC accréditées à la COP à promouvoir l'engagement des organisations dans l'UNCCD
- Demander au Secrétariat de continuer à travailler avec les organismes actifs pour la jeunesse, les communautés religieuses, et les gouvernements locaux
- Demander au secrétaire exécutif de faciliter le renouvellement du Panel pour 2 ans en Janvier 2020
- Urgemment inciter les Parties, organisations internationales et financières, OSC, et institutions du secteur privé à contribuer au Fonds Supplémentaire et Fonds Spécial de la Convention, pour assurer la participation plus large des OSC aux rencontres et procédures de l'UNCCD

ICCD/COP(14)/14 **7(b)**

Participation et implication du secteur privé dans les rencontres et procédures de l'UNCCD

HISTORIQUE

L'implication du secteur privé a été un sujet de discussion lors des COP 11, 12 er 13, et finalement le Secrétariat a développé une stratégie d'engagement du secteur privé. Cet engagement a de plus en plus été encouragé par les Parties ces dernières années.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVE

Le Secrétariat travaille étroitement avec le *Global Compact* des Nations Unies, mais aussi avec des Accords multilatéraux pour l'environnement pour renforcer le partage d'informations et l'implication du secteur privé. Il a aussi travaillé avec le *World Business Council on Sustainable Development* en encourageant ses membres à s'impliquer activement pour atteindre la NDT.

IMPLICATION CONCRETE D'ENTITES DU SECTEUR PRIVE ET INDUSTRIELLES

Depuis fin 2015, le Secrétariat et le MM ont élaboré des partenariats avec plusieurs entreprises industrielles et du secteur privé, pour renforcer l'implication de ces entités dans la Convention.

1) **Fonds NDT**

Ce fonds, dont la mise en place a été décidé suite à la COP12, a été élaboré avec l'aide des gouvernements français, luxembourgeois, norvégien, ainsi que la Fondation Rockefeller et un groupe consultatif (composé de représentants d'institutions financières, d'ONG internationales et d'académiques). En Juin 2019, le Fonds a annoncé plus de 100 millions d'euros de promesses de dons venant d'investisseurs divers et multiples.

2) Développement des chaînes de valeur

Le MM s'est engagé avec des entreprises du secteur privé dans l'optique de créer des « emplois verts » et pour renforcer la résilience des populations le long de la GMV. Une approche basée sur la demande a été lancée au Burkina Faso et au Ghana pour encourager le développement de chaînes de valeurs pour des produits sous-utilisés (par exemple issus du Baobab), avec l'établissement de coopératives locales et la signature d'un accord avec l'acheteur international Aduna.
Actuellement, plus de 24 communautés sont déjà engagées, et on peut compter 11 000 bénéficiaires. Une initiative de renforcement de capacités a par ailleurs été lancée pour pouvoir appliquer ce modèle au Sénégal, au Tchad, au Mali et au Niger.

3) Forum commercial de gestion durable des terres

Le gouvernement chinois et le Groupe Elion ont organisé le 4ème Forum commercial de gestion durable des terres, en parallèle de la COP13. Plus de 100 représentants commerciaux ont adopté une déclaration qui a été intégrée au rapport final de la COP13, dans laquelle ils se sont engagés à prendre en compte la NDT dans leurs divers programmes. Ces représentants du secteur privé se sont aussi engagés à développer des écotechnologies et à promouvoir leur application pour lutter à grande échelle contre la désertification et la dégradation des terres.
La 5ème édition de ce forum sera tenu en parallèle de la COP14. Le focus sera de booster les chaînes de valeurs durables pour les entreprises rurales.

4) Académie du Leadership en matière de sols

Cette académie est une initiative spéciale et un partenariat public-privé innovant. Elle doit aider les décideurs publiques à atteindre la NDT, au niveau national.
Lors de la COP13, un « Centre de renforcement de capacités et de partage d'expérience » a été organisé, pour proposer un « entraînement » aux délégués des pays. Un « training », soutenu par l'académie, a aussi été proposé pendant 2 jours aux points focaux nationaux et aux parties prenantes de l'UNCCD, avant la session du CRIC18. Les 4 grandes thématiques de ces 2 jours de formation sont la NDT, la sécheresse, les tempêtes de sable et poussière, et les problématiques de genre.

5) Principes du Global Compact des Nations unies pour la gestion durable des terres

Le Global Compact encourage ses membres à prendre des mesures volontaires en matière de gestion durable des sols, et travaille sur cette thématique en partenariat avec le Secrétariat de l'UNCCD. Néanmoins, depuis sa mise en place, les membres du Global compact n'ont pas été très actifs pour respecter les 10 principes, beaucoup préfèrent se tourner vers les plus larges ODD, et notamment l'ODD15 en ce qui concerne la question de la gestion des sols.

6) Alliance solaire internationale (ISA)

L'UNCCD a signé un Mémorandum d'entente avec l'ISA pour mettre en avant le rôle crucial d'un énergie fiable et durable pour une bonne gestion des terres et une croissance économique inclusive. Ce partenariat a pour objectif de soutenir des projets et programmes faisant un lien entre le développement de l'énergie solaire et la gestion durable des terres.

7) Great Green Entrepreneurship

Cette plateforme, établie en parallèle de l'IGMVSS par le MM et l'UNCCD, veut promouvoir l'émergence d'emplois verts et de chaînes de valeurs durables pour permettre de valoriser les produits des territoires arides, et potentiellement les exporter à l'international. Une formation pilote, regroupant 33 décideurs politique et entrepreneurs, a eu lieu en avril 2019 au Ghana, où un partage de connaissances a pu avoir lieu.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La COP est encouragée à envisager les points suivants :
- prendre note des initiatives menées
- reporter à la COP15 les mesures prises

Les progrès effectués dans la mise en œuvre de la décision 29/COP13 : Cadre du plaidoyer sur la sécheresse

HISTORIQUE

Lors de la COP13, il a été décidé que la sécheresse serait un nouvel objectif stratégique de l'UNCCD et qu'elle devait être intégrée au Cadre stratégique 2018-2030. La COP a demandé au Secrétariat et aux organes pertinents de l'UNCCD de mettre en œuvre l'Initiative Sécheresse entre 2018 et 2019, mais aussi de soutenir les pays et les aider à mettre en œuvre des plans nationaux de prévention et de lutte contre la sécheresse. Il fut aussi demandé à la COP de prendre un rôle de leader en renforçant les partenariats stratégiques et en élaborant de nouveaux partenariats avec des parties prenantes pertinentes, dont la WMO, la FAO, l'UNEP et l'UNOOSA, et d'autres partenaires publics ou privés. D'autres demandes concernaient la finalisation des lignes directrices pour guider les Parties dans la mise en œuvre du cadre stratégique relatif à la sécheresse, d'apporter de l'assistance aux Parties dans cette mise en œuvre, de sensibiliser davantage aux problématiques de sécheresse et finalement de promouvoir la coopération Nord-Sud sur cette thématique (transfert de savoirs et technologies). Enfin, il a été demandé au Secrétariat de préparer un rapport sur les besoins éventuels d'arrangements supplémentaires sur la question de la sécheresse. Ce document revient sur les mesures mises en œuvre en matière de lutte contre la sécheresse, sur les résultats obtenus, et sur le plan d'action pour le futur.

L'INITIATIVE SECHERESSE

Cette initiative se caractérise par 3 types d'actions :

- Soutien au développement de plan nationaux de lutte contre la sécheresse

Les Parties ont été invité à utiliser le cadre politique de gestion, d'adaptation et de résilience face à la sécheresse, mis en place. En Décembre 2017, le MM et le Secrétariat ont lancé un appel à manifestation d'intérêts auprès des pays pour collecter des données liées à la sécheresse ; et 44 pays ont répondu à l'appel. Ont aussi été recrutés des experts pour ensuite établir des plans nationaux de prévention et de lutte contre la sécheresse dans chacun des pays. En avril 2019, c'étaient donc 30 pays sur les 44 qui avaient développé leur plan, et les 14 restants finaliseront les leurs d'ici fin 2019. Suite aux résultats positifs, un second appel a été lancé en Mars 2019, et 27 pays ont manifesté leur intérêt.

- Soutien aux efforts régionaux

Un soutien à échelle régional est aussi prévu pour aider les régions à diminuer leur vulnérabilité face aux épisodes de sécheresse. Une session de formation a été organisée, en partenariat avec la FAO et la WMO, en marge du CRIC17, en Janvier 2019. Les groupes de Parties de l'Europe Centrale et de l'Est, de l'Asie du Centre et la Mongolie ont par ailleurs demandé l'organisation de sessions de formation régionales.

- La boîte à outils sécheresse

Cette boîte à outils doit aider les pays à lutter plus efficacement aux épisodes de sécheresse. Elle a été développée par l'UNCCD en collaboration avec la WMO, la FAO, la GWP, le NDMC (Nebraska) et le partenariat UNEP-DHI. Elle propose des solutions (meilleures pratiques, méthodes, savoirs…) aux décideurs pour réduire efficacement l'impact des sécheresse. La boîte à outils se compose de 3 parties : 1) le suivi et le système d'alerte précoce de sécheresse, 2) l'évaluation de la vulnérabilité face à la sécheresse et 3) les mesures de mitigation du risque de sécheresse. Plusieurs rencontres et test de la boîte à outils ont été organisés en 2018 et 2019.

POLITIQUE ET PARTENARIATS

- **Revue des méthodes utilisées pour l'évaluation de vulnérabilité à la sécheresse**

Comme prévu par le cadre stratégique « DRAMP », pour évaluer la vulnérabilité à la sécheresse, il faut :

- identifier les impacts de la sécheresse sur des secteurs économiques vulnérables comme l'agriculture et l'élevage, la biodiversité et les écosystèmes, l'énergie, le tourisme et la santé
- évaluer les pressions physiques, sociales, économiques et environnementales qui s'exercent sur les communautés avant, pendant et après les épisodes de sécheresse pour pouvoir identifier qui et quoi est à risque, et pourquoi.
- Evaluer les conditions ou situations qui augmentent la résistance ou vulnérabilité à la sécheresse
- Évaluer l'étendue des dommages et pertes potentiels lors d'un épisode de sécheresse

Lors du CRIC17, il a été préconisé que les politiques nationales de lutte contre la sécheresse se tournent vers des stratégies qui mettent l'accent sur le développement et la mise en œuvre de programmes pré-impact et de programmes de prévention et de réduction des risques.

Le Secrétariat a commandité une étude sur l'évaluation de vulnérabilité et les méthodes d'impact sur la sécheresse. 3 approches ont été identifiées :

- faire un focus sur la population et leurs moyens de subsistance, notamment sur les populations les plus marginalisées et vulnérables
- analyser les changements dans la production de services éco-systémiques, aussi dans l'agriculture
- identifier les effets sur la balance de l'eau aux niveaux des bassins et des sous-bassins en situation de sécheresse

Les évaluations à échelle nationale peuvent se pencher sur ces études pour analyser les effets de court et long terme de la sécheresse sur leurs dépenses et économies nationales

- Partenariats et collaborations

- Le GWP a apporté son aide en fournissant des contributions en renforcement de capacités, en études de cas, en guides et en analyses spécifiques pour l'Ethiopie et le Soudan pour les aider dans le développement de leur plan de lutte contre la sécheresse.
- L'IDMP du GWP et de la WMO a organisé en collaboration avec les GWP Country Water Partnerships, les points focaux de l'UNCCD et les consultants nationaux de l'UNCCD, des consultations multi-acteurs au Burkina Faso, au Bénin et au Niger. Ces rencontres avaient pour but de fournir une assistance technique dans la mise en place des plans nationaux de lutte contre la sécheresse.
- L'IDMP Europe Centrale et de l'Est, en collaboration avec le *Drought Management Center for South Eastern Europe* (DMCSEE) ont travaillé avec les points focaux et consultants de l'UNCCD en Macédoine, Serbie et Moldavie.
- L'Union pour la Méditerranée et le PNUD ont aussi encouragé la mise en place de l'Initiative Sécheresse : l'Union a financé le développement des plans nationaux de la Jordanie et la Mauritanie, et le PNUD ceux de l'Iran, la Somalie et du Maroc.
- Le Secrétariat a collaboré avec le WASAG, et dirige un groupe de travail sur la prévention de la sécheresse en partenariat avec la WMO, la FAO, GWP, l'UNESCO, l'IWMI et le Centre national de mitigation de la sécheresse des Etats-Unis. Le premier forum WASAG a été organisé en Mars 2019 au Cap Vert et a émis une déclaration, « L'engagement Praia ».
- Enfin, le Secrétariat a représenté l'UNCCD lors de divers évènements tout comme lors des comités de direction d'ONU-Eau, de l'IDMP, et du WASAG.

BESOIN, S'IL EXISTE, POUR DES ARRANGEMENTS ADDITIONNELS SUR LA SECHERESSE

Un travail a été effectué par le Secrétariat pour rédiger un rapport sur des dispositions additionnelles qui pourraient être nécessaires pour améliorer la lutte contre la sécheresse, pour les proposer lors de la COP14.

- Approches techniques

- Restauration, maintenance et renforcement des protections contre la sécheresse : des réserves d'eau qui sont stockées dans des nappes aquifères et dans les sols, ainsi que l'entretien du cycle hydrologique. Parmi les mesures pratiques pour renforcer ces protections : la gestion durable de l'eau et des terres, la restauration des écosystèmes, la gestion des bassins versants, et la gestion des inondations et sécheresses.
- Réduire la dépendance aux pluies pour les économies et les foyers en diversifiant les opportunités économiques.
- Des centres techniques régionaux peuvent servir à partager et renforcer le solutions appropriées aux différents contextes

- Instruments de financements

Une gestion efficace des risques liés à la sécheresse est indispensable pour engendrer la croissance économique, améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté. Plusieurs instruments de financement ont déjà été testés, avec des résultats mitigés : du travail est encore nécessaire pour les développer.
Le MM a développé un menu d'options de mécanismes de financement, accessible aux pays qui veulent se préparer aux épisodes de sécheresse :

- Des produits d'assurance : assurance pour culture individuelle, assurance basée sur l'index météorologique, ou basée sur l'index de rendement de surface
- Des titres de créance rattachés à l'assurance, des obligations catastrophe et des obligations sécheresse
- Des obligation rattachées à l'aide officielle au développement

Comme les épisodes de sécheresse sont complexes et lents, et la nature des dommages engendrés est vaste, évaluer les coûts est une tâche compliquée.

- Instruments légaux

En 2018, le Bureau d'évaluation de l'UNCCD a préparé une évaluation de différents instruments légaux pour tester leur viabilité face aux situations de sécheresse. Ainsi, 8 instruments de « *hard* » et « *soft law* » ont été analysés :

- **Les protocoles** : utiliser un tel instrument s'avèrerait compliqué et long, élaborer un protocole en lien avec la sécheresse prendrait sûrement 8 à 10 ans.
- **Les annexes et amendements** : l'utilisation idéale de cet instrument serait pour spécifier des mesures techniques continues à prendre pour atteindre les cibles plus larges de l'UNCCD en matière de lutte contre la sécheresse. Mais cela implique que les Parties se soient déjà accordés sur ces cibles plus larges : s'il n'y a pas de tel accord préalable, les Parties pourraient préférer rester en dehors des annexes par non-acceptation.
- **Les principes** : ils pourraient être utilisés au sein de l'UNCCD pour établir des normes formulées de manière très générale sur divers aspects concernant la sécheresse, et il reviendrait aux pays de définir les mesures exactes à prendre.
- **Les déclarations** : Pour aborder la problématique de la sécheresse dans l'UNCCD, une déclaration prendrait la forme d'une déclaration politique sur les engagements des Parties. Cette déclaration pourrait ensuite être traduite par des mesures et actions concrètes par la COP, ou au niveau régional ou national.
- **Les décisions** : depuis 2013, plusieurs décisions de la COP ont inclus des aspects relatifs à la lutte contre la sécheresse, et ont mené à des actions concrètes, comme par exemple des partenariats inter-gouvernementaux.
- **Les standards internationaux** : en 2017, le standard ISO 14055 a été instauré, il requiert d'identifier les bonnes pratiques en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des terres, pour les acteurs du secteur public tout comme privé qui sont responsables de la gestion de terres. Un standard similaire pourrait être élaboré pour inciter à mettre en place des mesures de mitigation de la sécheresse. Mais cela demanderait aussi l'expertise d'un organisme international de standardisation, avec l'UNCCD en tant que conseiller.
- **Les accords informels** : les accords informels pourraient être utilisés pour compléter les approches normatives et politiques de l'UNCCD, comme outil pour la collaboration entre membres volontaires. Comme ce sont des accords volontaires, ils ne sont néanmoins pas soumis aux décisions de la COP, mais pourraient être intégrés aux procédures de l'UNCCD.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La COP pourrait envisager :

- de continuer de développer l'Initiative sécheresse en 2020 et 2021, en aidant les pays à finaliser leur plan sécheresse, et en ajoutant des outils à la boîte à outils, en renforçant les capacités à lutter contre la sécheresse des pays et en développant davantage les partenariats.
- D'encourager à l'utilisation de la boîte à outils sécheresse
- D'utiliser une multitude d'approches techniques, comme celles vues plus haut
- D'explorer les instruments financiers viables dans le contexte de la lutte contre la sécheresse
- D'établir des principes globaux ou d'autres dispositions complémentaires pour mitiger les effets de la sécheresse, en partenariat avec la SPI.

Suivi sur les cadres stratégiques et les questions thématiques: Tempêtes de sable et de poussière

HISTORIQUE

Depuis la COP9, la question des tempêtes de sable et de poussière est abordée, et diverses décisions ont été prises lors des COP9, 10, 12 et 13 pour renforcer la prise en compte de cette problématique.

PROGRES DANS LA MISE EN ŒUVRE

- **Coalition des Nations unies pour la lutte contre les Tempêtes de sable et de poussière**

Il a été décidé lors de la COP13 que le Secrétariat participerait dans cette coalition, qui a été créée en septembre 2018. Ainsi un programme de travail a été développé pour cette coalition, dont les principaux objectifs sont :

- la préparation d'une réponse globale aux tempêtes de sable et de poussière, ainsi qu'un plan d'action stratégique
- préparer une plateforme pour s'engager avec les partenaires, engager les collaborations et le dialogue
- fournir une plateforme commune pour le partage de connaissances, d'informations, de techniques, de ressources pour renforcer les mesures de prévention et les stratégies de réduction des risques
- identifier et faciliter l'accès aux sources de financement

- **Partenariat, plaidoyer et renforcement de capacités**

Partenariats, plaidoyer et collaboration :

- Le Secrétariat a participé au *United Nations General Assembly High-Level Interactive Dialogue on sand and dust storm* en 2018, au cours duquel a été rappelée la nécessité de se confronter aux multiples défis découlant des tempêtes de sable et de poussière
- Il a aussi contribué au rapport du secrétaire général de l'ONU « Combattre les tempêtes de sable et de poussière », soumis par la suite à la 73ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU
- Le Secrétariat a aussi collaboré avec le DLDD-NEAN. Il a assisté la mise en œuvre d'un projet coopératif de gestion des tempêtes de sable et de poussière, dans la zone frontière entre la Chine et la Mongolie
- Le Secrétariat a aussi collaboré avec d'autres organismes, des entités de l'ONU et des agences spécialisées, des institutions et des pays membres.

Renforcement de capacités :

En janvier 2019, l'UNCCD a organisé un Salon de formation sur le renforcement de capacités en marge du CRIC17 à Georgetown. Les tempêtes de sable et de poussière étaient l'un des modules de ce salon. Le Secrétariat a par ailleurs, en partenariat avec l'UNEP, développé des modules et du e-learning sur les tempêtes de sable et de poussière.

- **Politiques de développement nationales et régionale, et leur mise en œuvre**

Les Parties ont été invités à utiliser le cadre stratégique de plaidoyer pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière dans leur politiques de développement et leur mise en œuvre. Le Secrétariat les a soutenu dans ces démarches. Le cadre stratégique aborde les 3 grands points suivants :

Suivi, prédiction, alerte précoce et prévention : La carte de référence des tempêtes de sable et de poussière

Cette carte de référence est constituée d'un ensemble de cartes qui font un focus sur le statut de la surface des sols (texture, structure, humidité, température, couverture végétale) pour détecter les sources actives ou dormantes des tempêtes, en prenant en compte la saisonnalité des sources et les conditions extrêmes telles que la sécheresse. Cette carte doit aider à définir les motifs et sources de déclenchement des tempêtes, ce qui aidera à mieux planifier les actions pour lutter contre.

Mitigation des impacts, vulnérabilité et résilience : un Recueil/Compendium pour les tempêtes de sable et de poussière

Suite à l'assistance apportée aux pays pour lutter contre les tempêtes, un besoin important de conseils, d'informations et de matériel méthodologique s'est fait ressentir. Ainsi, le Secrétariat a élaboré une communication scientifique, un recueil d'informations sur les tempêtes de sable et de poussière. Ce « Compendium » (qu'on peut aussi trouver en annexe de ce document de COP). Ce document doit servir à fournir des informations et des conseils sur les méthodes pour évaluer et réagir aux risques engendrés par les tempêtes de sable et de poussière. Voici les grands points abordés dans ce document :

- la nature des tempêtes de sable et de poussière
- la catégorisation des tempêtes en tant que risque de catastrophe
- un cadre d'évaluation des tempêtes
- cadre d'analyse des impacts économiques des tempêtes
- cadre d'analyse des impacts sur la santé des tempêtes
- cartographie et suivi des tempêtes
- suivi, observation et modélisation des tempêtes
- prévision des tempêtes
- alerte précoce des tempêtes
- gestion des sources et mitigation des impacts

Mitigation de la source : planification et mise en œuvre nationale et régionale

Des projets pilotes ont été initiés pour accompagner le développement des plans nationaux et régionaux au Nigeria, en Mongolie, au Kazakhstan, au Turkménistan, en Ouzbékistan, en Chine et au Kuwait. Le MM, en partenariat avec le Secrétariat, a assisté les pays dans la définition de cibles volontaires de NDT et dans le *mapping* de projets transformateurs de lutte contre la dégradation des terres en prenant en compte les tempêtes de sable et de poussière. Ils ont été aussi accompagnés pour analyser l'impact de l'Homme dans le déclenchement de ces tempêtes.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En 2017 et 2018, le Cadre stratégique de plaidoyer pour les tempêtes de sable et de poussière s'est avéré très utile pour guider les activités du Secrétariat, et est utilisé pour assister 5 pays dans le développement d'un cadre politique et de mise en œuvre spécifique sur le sujet. Ce document met en avant le rôle crucial de l'UNCCD pour faire avancer la coopération internationale et le soutien pour combattre les tempêtes de sable et de poussière. La

coopération et la collaboration sont fondamentalement importantes pour adresser ce type de problème, pour promouvoir le partage d'expérience et de connaissances. Avec la mise en place de *l'United Nations Coalition on Combating Sand and Dust Storms*, la Convention devrait prévoir une approche stratégique pour intégrer de manière proactive, et renforcer la gestion des tempêtes de sources anthropiques dans son processus de mise en œuvre. Par ailleurs, traiter la thématique des tempêtes de sable et de poussière peut apporter des bénéfices importants à l'environnement et la société, en les aidant à atteindre les ODD.

La COP est ainsi invitée à envisager les points suivants :

- établir un mécanisme sur les tempêtes de sable et de poussière
- utiliser le Compendium sur les tempêtes pour développer et mettre en œuvre des politiques efficaces pour réduire les risques aux échelles nationales, régionales et globales.
- Affiner la carte de référence sur les tempêtes de sable et de poussière, et développer une boîte à outils disponible en ligne (avec des outils d'aide à la prise de décision, d'aide à la mise en place de pratiques de gestion durable des terres, etc.)
- Continuer la collaboration du Secrétariat avec les autres entités de l'ONU, les agences spécialisées, les partenaires, en particulier avec la *UN Coalition on Combating Sand and Dust Storms*, pour assister les pays touchés.

ICCD/COP(14)/18 **3(c)iii**

Rapport sur le progrès dans la mise en œuvre du Plan d'Action pour le Genre de l'UNCCD

Plan sur l'égalité entre sexes et l'autonomisation des femmes pour la mise en œuvre effective et renforcée de la Convention

HISTORIQUE

Le Plan d'Action pour le Genre a été élaborée lors de la COP13 pour assurer la prise en compte des problématiques liées au genre dans la mise en œuvre de la Convention et de son plan stratégique 2018-2030. Lors de la COP13, les Parties ont demandé au Secrétariat et au MM d'élaborer des partenariats avec d'autres Conventions de Rio, ONU femmes et autres entités pertinentes pour mettre en œuvre le plan et encourager l'autonomisation des filles et des femmes dans les activités de la Convention. Ce document résume les activités principales et l'assistance proposée par le Secrétariat, le MM et d'autres partenaires.

MISE EN ŒUVRE DU GAP (PLAN D'ACTION POUR LE GENRE) – ASSISTANCE AUX PAYS

Pendant les 2 dernières années, le Secrétariat et le MM, avec leurs partenaires ONU-Femmes, l'IUCN, et le PNUD GC-RED ont priorisé le soutien à la mise en œuvre des éléments critiques du GAP pour accompagner les Parties et les aider à augmenter la part de femmes qui bénéficient de leurs mesures en matière de LDN.

- NDT

Pour accompagner les pays dans leurs efforts pour développer des réponses plus inclusives pour les femmes en matière de NDT, le MM et le Secrétariat ont développé un partenariat avec ONU-Femme et l'IUCN pour les aider dans ce sens. Le MM a notamment développé en partenariat avec la SPI une « Checklist » pour des projets transformateurs de NDT. En partenariat avec ONU-Femme, et l'IUCN le MM a développé une assistance technique et des conseils politiques pour intégrer la problématique du genre dans la mise en œuvre de la Convention. Trois sessions de travail pour l'autonomisation des femmes ont été organisés. En Mai 2019, plus de 100 points focaux ont été formés dans ce sens. Plusieurs sessions de travail à échelle régionale sont planifiés en Afrique en partenariat avec la Banque de développement africaine, et en Asie avec la *Asian Forest Cooperation Organization*.
Un « *Manual to support the integration of gender equality in LDN project development* » regroupant les expériences et leçons apprises dans ce domaine a été développé.

- SECHERESSE

Le Secrétariat, le MM et leurs partenaires ont soutenu l'Initiative Sécheresse avec une assistance technique pour les problématiques de genre et sécheresse. Un papier a été élaboré pour guider les consultants des pays pour savoir comment intégrer les questions de genre dans les Plans nationaux de lutte contre la sécheresse. De plus, le PNUD GC-RED soutient actuellement 3 pays dans la mise en place de Plans nationaux de sécheresse qui prennent en compte les questions de genre.

- TEMPETES DE SABLE ET DE POUSSIERE

Dans le Compendium sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, les questions de genre sont prises en compte. Par ailleurs, le Secrétariat a intégré l'UN-SWAP (*System-Wide Action Plan for Mainstreaming Gender Equality and the Empowerment of Women*), qui est géré par ONU-Femmes, est le premier cadre de responsabilisation unifié dans le système Onusien qui a pour objectif de soutenir et accélérer la parité hommes-femmes dans toutes les fonctions des entités de l'ONU. Un premier rapport a été émis en janvier 2019, mettant en lumière les domaines dans lesquels des progrès pourraient être faits.

RENFORCEMENT DE CAPACITES ET SENSIBILISATION

- **RENFORCEMENT DE CAPACITES**

Un besoin important en formation en matière de parité hommes-femmes et sur les questions de genre au sein des Conventions de Rio a été mis en avant par une enquête menée.

➢ Cours en ligne sur le genre et l'environnement

Un cours ouvert en ligne sur le genre et l'environnement a été élaboré par le GEF et le *Small Grants Programme*.

Le module 4 du cours « Genre et Dégradation des terres » montre comme la dégradation des terres est étroitement liée à des facteurs sociaux, mettant en avant l'importance de la considération des problèmes de genre, de parité hommes-femmes dans le développement durable. Le lien peut être trouvé ici : https://www.uncclearn.org/open-online- course-gender-and-environment.

➢ Les questions de genre dans les formations à la NDT

Lors du CRIC17, une session de formation sur la thématique de parité hommes-femmes a été organisée par l'ONU Femmes, l'IUCN et le Secrétariat, avec l'aide financière de la *Soil Leadership Academy* et l'Initiative d'Ankara. Cette formation a permis aux participants d'être accompagnés pas-à-pas , avec des conseils pour mettre en place des projets efficaces d'un point de vue de la parité hommes-femmes. Les points suivants ont été abordés :

- Introduction à l'autonomisation des femmes
- Les cadres légaux en lien avec la parité hommes-femmes
- Genre et environnement
- Intégrer l'autonomisation des femmes dans le cycle de projet
- Exigences en matière de parité hommes-femmes dans les mécanismes de financement du GEF et du GCF
- Synergies dans la mise en place de mandats relatifs au genre dans les 3 Conventions de Rio
- Le Plan d'Action pour le Genre de l'UNCCD

Cette formation a compté 12 participants.

- **ACTIVITES DE SENSIBILISATION**

Plusieurs activités de sensibilisation relatives à la parité hommes-femmes ont été menées :

- Lors de la 73ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies en Septembre 2018, un déjeuner ministériel a été organisé sur le thème « Adaptation au changement climatique, autonomiser les femmes à travers la gestion durable des ressources naturelles ».
- Deux papiers de position publiés par l'UNCCD portaient sur les questions de genre. Lors de la Journée internationale de la Femme, Ibrahim Thiaw, Secrétaire exécutif de l'UNCCD a souligné que la science et la technologie pouvait offrir aux femmes issues de milieux ruraux des nouvelle opportunités pour faire face aux défis du quotidien, mais le que le vrai progrès reposait sur un environnement qui permettait effectivement aux femmes d'accéder à ces moyens. Cet environnement se crée avec des droits de propriétés, des financements et un éducation sécurisés.
- L'UNCCD s'est aussi joint à d'autres organisations à Bonn, le 8 mars, pour célébrer la Journée internationale de la femme. Cette année le focus était fait sur les innovations des filles et des femmes.
- À l'occasion des 25 ans de l'UNCCD, et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action pour le Genre, le Secrétariat a lancé une campagne pendant le mois de mars pour promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des filles et des femmes. Il a publié des récits et histoires d'autonomisation de femmes.

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU GAP

Le Plan d'Action pour le Genre (GAP) recommande d'utiliser des rapports nationaux pour documenter les efforts faits pour s'attaquer aux problématiques de genre. Mais comme le GAP n'a été développé que tardivement, le processus de *reporting* 2017-2018 ne comprenait pas d'entrées spécifiques pour les résultats du GAP. Ainsi, les informations sur la thématique de la parité hommes-femmes présentés dans le processus 2018-2019 de *reporting* étaient

restreintes à des rapports nationaux qui fournissaient des données sur des expériences qui incluaient des femmes et des jeunes dans la promotion de modes de vie alternatifs.

CONSULTATION SUR LE GAP LORS DU CRIC17

Comme décidé lors de la COP13, le Secrétariat s'est attaché à faciliter les consultations entre les Parties, les institutions et entités de l'UNCCD, entités des Nations unies, et autres parties prenantes ; pour discuter de l'efficacité de ce plan.
La consultation s'intitulait « Le Plan d'Action pour le Genre de l'UNCCD comme outil pour améliorer les conditions de vie des populations affectées. Premières expériences et chemin à suivre ».
Durant les discussions, les Parties ont réitéré que le GAP était un bon point de départ pour travailler sur l'autonomisation des femmes, et ont souligné qu'il était nécessaire de continuer de développer des outils, des conseils, guides pour décideurs politiques, et pas seulement limité aux projets et programme de NDT. Les Parties ont aussi mis l'accent sur le fait qu'il faut aussi s'attacher à créer des environnements nationaux favorables pour une mise en œuvre de la Convention qui tienne compte des problématiques de genre : il est recommandé de mettre en oeuvre des politiques et des réformes légales qui lèvent les barrières et normes discriminatoires qui peuvent exister.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Pour que le GAP amène des résultats probants et pour que la Convention soit plus inclusive pour les femmes, il est indispensable de développer un environnement propice à l'autonomisation des femmes à échelle nationale : instaurer des politiques et réformes légales qui suppriment les barrières encore existantes en matière de parité hommes-femmes.
Par ailleurs, pour traduire le GAP dans les actions nationales, il est aussi indispensable d'avoir une correspondance entre les objectifs fixés, les actions prioritaires détectées, et les activités effectivement menées sur le terrain. Pour cela, les liens entre genre et dégradation des terres doivent être clairs et compris par tous.
Durant les formations dispensés en lien avec le genre, il s'est avéré qu'il existait un manque de connaissances important sur les questions d'autonomisation des femmes. Il a aussi été montré, au regard des premières évaluations des plans de lutte contre la sécheresse, qu'une assistance plus poussée sera nécessaire pour inclure les questions de genre.
Pour mieux évaluer le succès du GAP, le processus de *reporting* de l'UNCCD devrait s'attacher à mieux comprendre les causes et origines des écarts entre hommes et femmes qui bloquent la mise en œuvre de la Convention.
Finalement, pour aider les Parties à mieux inclure les objectifs de parité entre hommes et femmes, il est crucial que le Secrétariat, le MM et les autres organismes pertinents s'attachent à systématiquement inclure l'autonomisation des femmes dans leur travail et quand ils observent n'importe quel phénomène.

Il est suggéré aux Parties d'envisager les points suivants :

- souligner le rôle important d'environnements nationaux favorables pour que la mise en œuvre de la Convention puisse tenir compte de la parité hommes-femmes
- continuer de soutenir les Parties dans la mise en œuvre du GAP et l'autonomisation des femmes
- continuer, pour le Secrétariat et le MM, de construire des collaborations et partenariats avec les autres Conventions de Rio, ONU-Femmes, des entités de l'ONU, des organisations internationales et toutes autres organisations pertinentes
- d'explorer les modalités du mécanisme de *reporting* actuel : modèles, outils, dont le PRAIS
- Renforcer les capacités en matière de parité hommes-femmes au Secrétariat et au MM

ICCD/COP(14)/19 **3(c)iv**

Le rôle positif que peuvent jouer les mesures prises dans le cadre de la Convention lorsque la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse sont considérés comme des facteurs de migration.

HISTORIQUE

Dans son préambule, la Convention reconnaît que la désertification et la sécheresse affectent le développement durable sur de nombreux points, et peut être lié aux problématiques de migration de la population. La décision 25 de la COP13 demande au Secrétariat de soutenir les Parties qui le demandent pour promouvoir le rôle positif que peuvent jouer les mesures qui considèrent la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse comme facteur de migration. Ce document propose un résumé des activités qui ont été menées par le Secrétariat dans ce sens.
Dans le Pacte Mondial sur les migrations, adopté en Décembre 2018, les pays ont reconnu l'impact de la désertification, la dégradation des terres et de la sécheresse sur les phénomènes de migration de populations. L'UNCCD a été mentionné comme l'un des organes principaux sur lesquels se repose ce

Pacte. Les 152 pays qui ont ratifié ce Pacte se sont engagés à créer des conditions économiques, sociales et environnementales favorables pour aider les populations avoir une vie paisible et des conditions optimales dans leur propre pays.

PROGRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION 25 DE LA COP13

- SOUTIEN AUX PARTIES

Plusieurs pays Africains ont réquisitionné l'aide du Secrétariat pour développer des notes de concept de projet, destinées à montrer le lien entre migration et dégradation des terres, le tout dans le cadre de l'Initiative 3S (*Sustainability, Stability and Security*). Cette initiative s'attache à transformer les terres dégradées en zones d'emploi inclusif et génératrices d'opportunités : l'objectif est de créer 2 millions d'emplois pour des populations vulnérables en restaurant 10 millions d'hectares de terres dégradées. 14 pays Africains se sont rattachés à cette initiative.
De l'aide a été demandée au Secrétariat pour des projets situés entre autres au Burkina Faso, au Mali, au Ghana, en Gambie, au Rwanda, et en Zambie. Tous ces projets partagent des caractéristiques communes : ils ont pour objectif de restaurer des terres dégradées, de créer des emplois durables pour les populations les plus vulnérables, de réduire migration des populations liée à la dégradation des terres, de renforcer les chaînes de valeurs locales et assurer l'accès équitable aux terres restaurées.

- L'ETUDE

Une étude, commanditée par l'IOM et financée par la Commission européenne et la Turquie (Initiative Ankara) a été menée pour mesure l'impact des mesures de l'UNCCD sur les migrations liées à la dégradation des terres. La première partie montre les liens entre la désertification, la dégradation des terres, la sécheresse et les phénomènes migratoires ; en proposant une revue de la littérature existante à ce sujet. La deuxième partie met en exergue les bonnes pratiques et leçons tirées, pour montrer les impacts positifs de la restauration des terres et la réhabilitation des territoires sur les migrations. La troisième partie revient sur les recommandations qui peuvent être émises sur le sujet, en concluant sur les lacunes qui existent aujourd'hui encore dans la recherche et les politiques.

- INITIATIVES DE COOPERATION REGIONALES ET INTERNATIONALES

Le Secrétariat a activement soutenu l'Initiative 3S, notamment grâce à un soutien financier, mais aussi en s'attachant à maintenir un réseau de hauts fonctionnaires qui conseillent les gouvernements et décideurs politiques. Le Secrétariat a aussi soutenu l'Initiative 3S en développant un cadre et des documents stratégiques de gouvernance, et de lignes directrices pour développer et mettre en œuvre des projets dans le cadre de cette initiative.

- COOPERATION INTERSECTORIELLE

- Avec l'IOM

Le Secrétariat travaille depuis 2014 avec l'IOM, grâce à un Mémorandum de compréhension, leur collaboration vise à sensibiliser et renforcer la compréhension des liens entre la mobilité humaine et la dégradation des terres, ainsi que les défis qui y sont relatifs. Durant les 2 dernières années, des progrès importants ont été faits dans l'atteinte des objectifs fixés : les liens entre migration et dégradation des terres sont de plus en plus acceptés et compris dans la communauté internationale, et la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse sont aujourd'hui largement reconnus comme des facteurs de migration.
L'IOM s'est aussi activement impliqué dans l'Initiative 3S : ainsi, au Niger, le bureau de l'IOM a mis en place le premier programme de démonstration à Agadez, où 200 hectares de terres ont été restaurés pour créer des emplois verts pour la jeunesse, des anciens passeurs et des migrants de retour dans leur pays. 500 migrants ont été formés aux techniques de gestion durable des terres durant leur période de transit.

- Avec l'OIT

Au regard de l'importance cruciale de la création d'emplois verts pour lutter contre les phénomènes migratoires en lien avec la dégradation des terres, le Secrétariat et l'OIT ont élaboré un Mémorandum de compréhension sur la promotion des approches intégrées pour relever les défis environnementaux, des conditions de travail décentes et de la migration des travailleurs. Les deux entités s'engagent à collaborer dans plusieurs domaines : politique, plaidoyer, communication, projets de développement et mobilisation de ressources. L'OIT a aussi fourni une assistance technique dans l'élaboration de l'étude (voir plus haut) demandée lors de la COP13.

- Avec l'Union pour la Méditerranée

L'Union pour la Méditerranée a montré un fort intérêt pour participer à la mise en œuvre de la décision 25 de la COP13 et a contribué à l'étude menée en fournissant des études de cas de la région Méditerranéenne.

- Avec le Mécanisme de sécurité climatique

L'UNCCD, en tant que secrétariat de l'Initiative 3S, a été invité à contribuer, en fournissant des informations sur le lien entre migration et dégradation des terres, au Mécanisme de sécurité climatique, qui gère les analyses de risques dans le domaine climatique.

- Avec des banques multilatérales et des fonds de développement

La Banque de développement africaine, le Fonds international pour le développement agricole ainsi que la Banque européenne d'investissement ont fourni une assistance technique et financière à la mise en place de l'Initiative 3S.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Plusieurs leçons peuvent être tirées du travail effectué depuis la COP13 : la première est que les mesure adoptées dans le cadre de la Convention peuvent avoir un impact positif pour les migrations, en tenant compte du fait que désertification, dégradation des terres et sécheresse sont des facteurs aggravants de ces phénomènes migratoires. On note ainsi que les pays ayant fait le lien entre migration et dégradation des terres souhaitent accélérer la mise en œuvre de la Convention. Et la clé pour ralentir les phénomènes migratoires est de développer une nouvelle approche, la promotion d'une agriculture et de chaînes de valeurs durables, ainsi qu'un accès à l'énergie renouvelable.
La majorité de la population qui émigre le fait pour trouver des opportunités d'emploi : ainsi, savoir créer des programmes qui favorisent l'emploi durable de cette population dans leur pays d'origine, en parallèle de la restauration des écosystèmes, est crucial.
Mais les droits de propriétés et de gestions, instables, renforcent le phénomène de dégradation des terres, diminuant sensiblement les possibilités de développement rural et créant des situations instables. Ainsi, les politiques devraient aussi prendre en compte cet aspect en favorisant l'accès aux terres et à la propriété pour les populations, notamment les groupes les plus vulnérables (femmes, jeunes…).
Malgré le phénomène croissant d'urbanisation dans les économies majoritairement agricoles, les projections démographiques prévoient une augmentation importante de la main d'œuvre globale dans les décennies à venir. Dans ce contexte, les activités agricoles vont devoir réussir à générer plus d'emplois pour que personne ne soit laissé pour compte. Mais ce n'est pas seulement la quantité, mais aussi la qualité des emplois qui compte : les emplois ne doivent pas juste être des emplois de subsistance.
On note aussi qu'actuellement, le discours sur les opportunités qui existent pour la jeunesse est aujourd'hui plutôt négatif et amène plus au désespoir qu'à l'action. Cela affecte fortement les phénomènes migratoires, qui n'en sont que renforcés puisque les jeunes quittent leurs territoires d'origine. C'est un problème qu'il faudra davantage aborder à l'avenir. Un nouveau discours est nécessaire pour montrer les emplois et opportunités qui pourront être créées à l'avenir, pour redonner espoir à la population, notamment des femmes et des jeunes.

Les Parties devraient donc envisager de :

- promouvoir la restauration des terres dégradées comme solution pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres, et pour redonner de l'espoir aux populations
- renouveler les politiques de développement, en promouvant la restauration écologique à grande échelle
- d'étudier comment intégrer la problématique d'accès aux énergies renouvelables dans les question de restauration de terres et de développement d'entreprises rurales
- promouvoir le développement de petites et moyennes entreprises rurales, en créant des chaînes de valeurs durables pour les produits locaux
- d'encourager les investissements du secteur privé
- se joindre à l'Initiative 3S en Afrique et à reproduire son modèle en dehors de l'Afrique
- d'organiser une conférence sur la désertification et la migration, pour inciter au passage à l'action

ICCD/COP(14)/20 **3(c)v**

Régime foncier

HISTORIQUE

Avec la décision 7 de la COP13, la COP a pris note des VGGT élaborées par la FAO et a reconnu leur contribution potentielle aux objectifs du cadre stratégique 2018-2030 de la Convention. Par ailleurs avec la décision 18 de la COP13, le cadre conceptuel scientifique de la NDT recommande l'adoption de ces VGGT, qui fournissent un guide pour protéger les droits des utilisateurs locaux des terres. Par ailleurs, dans le document ICCD/COP(13)/15, les OSC avaient déjà appelé à prendre en compte les problématiques foncières lors de la COP.

Les Ministres présent à la COP13 ont adopté une déclaration incitant les Parties à augmenter leurs efforts pour atteindre la NDT, et cette déclaration mentionnait l'important de la bonne gouvernance des terres pour atteindre une gestion durable des terres.
La décision 30 de la COP13 revenait plus particulièrement sur l'accès au foncier pour les femmes.
Enfin, la décision 18 de la COP13 a demandé à la SPI de produire un rapport qui prouverait scientifiquement le potentiel de la NDT pour améliorer les conditions de vie des populations. La bonne gouvernance faisait partie des facteurs relevés pour créer un environnement favorable pour le développement des populations et l'atteinte de la NDT.

EVALUATION DE LA RELATION ENTRE REGIME FONCIER ET DEGRADATION DES TERRES

- Panorama des différents types de régimes fonciers

Les régimes fonciers correspondent aux conditions dans lesquelles les terres sont tenues et occupées, à la gouvernance des terres. Bien souvent, ces aspects de gouvernance sont néanmoins hors de portée de la population qui vit proche ou sur ces terres, et elle n'a pas de prise sur les changements de gouvernance qui peuvent alors survenir. Or, des régimes fonciers clairement définis, fiables et qui fournissent l'accès aux terres et autres ressources naturelles sont la base pour une bonne intendance des terres ainsi que pour la réconciliation des conflits entre les différents usagers et les groupes d'intérêts.
On distingue différents types de régimes fonciers :

- Droit foncier formel
  Le plus souvent on retrouve le système de propriété privée dans ce type de droit foncier, avec l'Etat qui fournit les institutions et le pouvoir d'application, qui donne le droit d'utiliser et de transférer, sous certaines conditions, les terres. Ces systèmes comportent une codification formelle et écrite dans des documents officiels. Un deuxième type de régime sont ceux où les terres appartiennent à l'Etat, qui peut les allouer à des individus, des groupes ou des organisations. Dans ce type de régime, il y a bien souvent de la documentation formelle et des procédures à suivre, mais aussi beaucoup d'aspects qui peuvent rester confus et informels, notamment pour savoir qui exactement détient quels droits et pour combien de temps.

- Droit foncier coutumier (informel)
  Dans cette catégorie de droit foncier, les terres appartiennent généralement à des communautés locales ou indigènes et sont administrés selon leurs coutumes informelles. Les terres se transmettent généralement de génération en génération et à l'intérieur de la communauté ou tribu. Elles sont gérées par les chefs ou anciens de tribus ou des communautés. Ce type de droits sont bien souvent flexibles, pas généralisés et se superposent, mais disposent aussi de mécanismes pour résoudre les conflits.

- Panorama des liens de causalité entre régime foncier et dégradation des terres

Le lien principal qu'on peut distinguer existe à travers les différents degrés de « sécurité » de la propriété des terres. Ceux qui disposent de la sécurité de la propriété ont la possibilité d'investir dans des pratiques de conservation des terres, sans craindre que leurs terres leurs soient injustement retirées. Au contraire, lorsque la propriété est instable et peu fiable, les terres finissent souvent par être dégradées car les propriétaires craignent qu'on leur retire et essayent donc d'en tirer le plus de bénéfices le plus rapidement possible.

Plusieurs grandes questions se posent dans le cadre de la sécurité foncière:
- Est-ce que la revendication de la terre d'un individu est défendable face à tous les autres demandeurs ?
- Est-ce que la communauté (locale ou nationale) respecte la revendication de l'individu et la considère comme claire et légitime ?
- Est-il possible d'accéder à des institutions efficaces et légitimes pour défendre les revendications des individus et résoudre les conflits ?
- Peut-on avoir accès à une preuve d'occupation ou de propriété par un individu qui légitimerait sa propriété de la terre auprès de la société et des institutions ?

C'est en répondant à ces question qu'on peut déterminer le degré de sécurité de la propriété foncière dans une communauté.

Ces liens de causalité peuvent contre mais aussi aller dans le sens de la dégradation des terres. Une faible sécurité foncière ne va pas inciter à la restauration et la préservation des terres, au contraire. Par ailleurs, des modifications de la sécurité du régime foncier en vue de leur amélioration peuvent aussi mener à des résultats négatifs involontaires, si l'environnement politique n'incite pas correctement à la bonne gouvernance des terres.
Globalement, il existe aussi des variations dans les différents scénarios de sécurité ou insécurité foncière, qui peuvent être liés à différentes choses, comme par exemple des institutions peu efficaces. Par exemple, dans le cas où les forces institutionnelles n'arrivent pas correctement à résoudre des conflits de propriété, les occupants peuvent avoir recours à des méthodes qui vont, certes, les aider à défendre leur cause, mais amener à la dégradation des terres : c'est le cas lorsqu'il est fait usage de techniques de défrichement ou de déboisement par exemple.
Certaines terres sont tellement dégradées qu'elles sont finalement laissées à l'abandon, ce qui fait qu'elles se retrouvent sans propriétaire et complexifie finalement encore plus la situation, puisque qu'il n'y a plus personne qui supervise ces terres et leur usage devient encore plus destructeur.

- Impact positif de la sécurité foncière

- Eau : comme l'eau est nécessaire pour exploiter une terre, et constitue un investissement de taille dans le cadre de la gestion des terres. Le niveau d'investissement dans l'eau dépend finalement du degré de sécurité du régime foncier.
- Sécurité alimentaire : si le régime foncier est sûr et stables, les propriétaires ne vont pas hésiter à utiliser leurs terres productivement pour atteindre la sécurité alimentaire.
- Création d'emploi et investissements économiques : un régime foncier stable et sûr incite la population, les familles, à investir dans leurs terres, et des opportunités d'emploi vont être créées par ce biais, de manière exponentielle lorsque les terres vont gagner en valeur.
- Réduction de la pauvreté : généralement, on note que les plus pauvres sont ceux qui ne bénéficient pas d'un accès sûr et stable à la terre.
- Parité hommes-femmes : dans de nombreuses régions du monde, à cause des régimes fonciers peu sécuritaires, les femmes sont celles qui ont le moins accès à la propriété, et cela entrave considérablement leur autonomisation.
- Migration : à cause des mauvais régimes fonciers, les jeunes n'ont plus espoir dans l'agriculture et préfèrent quitter leurs terres, laissant derrière eux de nombreux savoirs ancestraux et traditionnels.
- Stabilité : tant que les régimes fonciers restent instables, les risques de conflits armés persistent et la paix peut difficilement être atteinte.

INTEGRATION DES LIGNES DIRECTRICES VOLONTAIRES SUR LA GESTION RESPONSABLE DES TERRES DANS LA NDT : EXAMEN DES QUESTIONS IMPORTANTES

- Est-ce que la bonne gouvernance des régimes fonciers est une pré-condition nécessaire pour une gestion durable des terres

La bonne gouvernance en tant que condition nécessaire pour la coopération efficace implique d'être informé de la variété des intérêts et de l'importance des différentes parties prenantes et institutions ; et du niveau de décentralisation nécessaire.
Le Réseau mondial d'outils fonciers décrit 5 mécanismes pour une coopération efficace grâce à la gouvernance des terres :

- clarification des droits de propriété, reconnaissance officielle de l'accès aux terres
- dialogue légal et en matière de politique, plaidoyer et réforme
- renforcement des capacités dans l'administration des terres et la résolution de conflits
- sensibilisation du grand public
- améliorer le planning d'utilisation des terres et la gestion des ressources naturelles

Mais la sécurité foncière reste l'élément essentiel pour une bonne gestion des terres.

- Comment est-ce que les Lignes directrices volontaires peuvent être intégrées dans la mise en œuvre de la NDT ?

Il existe une complémentarité importante entre les VGGT et la NDT, les plans de mise en œuvre des deux priorisent les points suivants :
Le rôle des politiques, des institutions foncières, la planification intégrée de l'usage des terres, l'importance de la participation des parties prenantes. Les deux veulent apporter des bénéfices aux individus, aux populations et aux nations. La NDT met en avant l'importance d'une action politique cohérente entre les secteurs, qui incluent les activités intégratives suivantes :

- Sensibilisation

Importante autant pour les VGGT et la NDT, la sensibilisation peut être utilisée pour mettre en avant les priorités des deux. Par exemple, en fournissant des conseils sur les VGGT pour atteindre la bonne gouvernance des terres, faisant partie de la NDT. Pour accomplir cela, des activités de renforcement de capacités peuvent être organisées pour présenter aux conseillers de NDT et aux points focaux nationaux les spécificités des VGGT.

- Intégration de plateformes multi-acteurs

Les plateformes multi-acteurs de la NDT et des VGGT pourraient être fusionnées, ou joindre leurs activités, comme les parties prenants vont bien souvent être les mêmes pour les deux. L'efficacité pourrait de plus être renforcée si VGGT et NDT établissaient de nouvelles plateformes dans des pays qui n'en disposent pas encore.

- Elaboration de partenariats

Les partenariats sont d'une importance cruciale pour les VGGT autant que la NDT : Les droits d'accès à la terre peuvent souffrir de la non-coopération de plusieurs acteurs. Cette non-coopération peut amener de la compétition, de la confusion, et résulter dans la dégradation des terres en jeu.

- Evaluation des politiques, lois, cadres légaux

La NDT et les VGGT accordent toutes deux beaucoup d'importance à l'évaluation des politiques , lois et cadres légaux pour déterminer quels changements peuvent être nécessaires. Joindre les efforts de la NDT et des VGGT pourrait permettre d'éviter de dupliquer les efforts, et en parallèle améliorer l'efficacité et créer des synergies.

- Fournir un guise spécifique pour les VGGT pour atteindre la NDT

Les VGGT peuvent fournir des indications spécifiques pour atteindre une gestion des terres et une réglementation foncière juste qui bénéficieraient à la NDT.

- Rassembler des preuves, des données et des exemples

Il pourrait être intéressant de collecter les preuves et exemples qui illustrent la corrélation entre les VGGT et la NDT, entre la bonne gouvernance des terres et leur gestion et préservation améliorée. Cela pourrait passer par la description des meilleures pratiques pour intégrer les VGGT dans la NDT.

- Impliquer la recherche de fonds et de financements dans l'effort d'intégration

Les financeurs publics et privés pourraient travailler avec les VGGT pour évaluer les risques environnementaux et sociaux dans l'atteinte de la NDT.

- Protection sociale et environnementale

La mise en place de protections sociales et environnementales sont un point important des VGGT, qui peut aussi être intégré dans la NDT. Les protections les plus importantes concernent : la protection des droits fonciers des parties prenantes (que ces droits soient protégés par la loi ou non), la protection des femmes et autres groupes de population vulnérables qui ont souvent moins de droits, la protection par l'Etat de l'environnement, des droits de l'Homme et de la sécurité alimentaire lorsque des transactions de terres à grande échelle ont lieu. Des protections doivent aussi être prévues dans les projets où un changement à grande échelle des droits fonciers pourrait avoir lieu. Enfin, des protections doivent aussi être mises en place pour éviter la mauvaise application de la planification spatiale.

- Intégration dans les stratégies nationales

L'approche des VGGT pourrait être appliquée aux dérivations nationales des stratégies de NDT.

- **Comment intégrer les problématiques de genres dans les régimes fonciers pour que la NDT réponde à la parité hommes-femmes ?**

On peut établir un lien entre la priorité fixée par l'approche de NDT, qui veut que la parité hommes-femmes soit prise en compte, et la volonté de l'approche des VGGT de mettre en place des droits fonciers qui respectent l'égalité des sexes. La NDT peut ainsi être plus paritaire si elle soutient les aspects des VGGT qui veulent accroître l'accès aux terres des femmes.
Le soutien de l'accès des femmes aux terres et de leurs droits fonciers justes (et pas juste des droits secondaires, liés à leur statut marital ou autre) est un point crucial en vue d'atteindre la parité hommes-femmes.

La FAO nomme 5 aspects importants des droits des femmes dans le domaine foncier qui peuvent effectivement être intégrés à la NDT :

- l'analyse du contexte
- le plaidoyer
- la sensibilisation et la formation
- le dialogue multi-acteurs
- l'approche de long terme

Le travail pour atteindre des droits justes pour les femmes peut se faire en collaboration avec les Etats et institutions, qui peuvent s'attacher à mener des actions fortes et mettre en place des mesures affirmatives comme des quotas pour s'assurer de la représentation équitable des femmes dans les structures et institutions politiques responsables de la gestion des terres.

Par ailleurs, en ce qui concerne la société civile l'approche de la parité hommes-femmes de la NDT peut aider les groupes à sensibiliser à la parité hommes-femmes dans la loi (formelle et coutumière), pour être mieux préparé à négocier l'élaboration des politiques, à négocier avec les gouvernements, pour organiser des événements, etc.

INDICATEURS DES ODD : PEUVENT-ILS ETRE INTEGRES EFFICACEMENT DANS LE *REPORTING* DE L'UNCCD

Le *reporting* de l'UNCCD met l'accent sur 5 objectifs stratégiques, avec un ensemble d'indicateurs qui peuvent être complétés avec les indicateurs suivants :

- Indicateur ODD 1.4.2 : Proportion totale de la population adulte avec des droits fonciers sécurisés, avec une documentation légalement reconnue et qui perçoit ses droits comme sûrs, par sexe et type de droit foncier
- Indicateur ODD 5.a.1 : Possession par les femmes de terres agricoles
- Indicateur ODD 5.a.2 : Proportion des pays où le cadre légal (formel et informel) garantit aux femmes des droits équitables de possession et contrôle des terres.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La gestion responsable des terres est une composante fondamentale de la gestion durable des terres, et permettrait d'atteindre la NDT. La COP est invitée à encourager :

- une revue des cadres institutionnels qui par inadvertance pourraient encourager la dégradation des terres à cause des mauvaises interactions entre droit foncier et terres
- une exploration pour mieux reconnaître les droits coutumiers dans les cadres légaux et politiques, pour avoir une reconnaissance légale des droits fonciers légitimes qui ne sont pas encore formellement protégés par la loi
- une identification de la meilleure façon d'assurer l'accès aux terres et le contrôle des ressources naturelles pour les hommes et les femmes, en fournissant des réponses équitables entre les genres.
- L'établissement d'un registre des droits fonciers en utilisant, lorsque c'est possible, de nouvelles technologies
- La reconnaissance officielle et la promotion des institutions de résolution des disputes des communautés locales
- Des efforts pour s'assurer que l'approche de NDT et ses activités ne compromettent pas les droits des utilisateurs des terres, et tout particulièrement ceux qui ne bénéficient que de droits secondaires en matière foncière.
- L'utilisation des principes des VGGT, en particulier dans les procédures de planification spatiale, dans la mise en œuvre des activités de NDT et la fixation des cibles en la NDT.
- La mise en place d'une sécurité adéquate pour les droits fonciers, avant la mise en place d'activités de restauration des terres à grande échelle.
- La cohésion dans les politiques de droit foncier, de planification spatiale et de gestion des terres
- La clarté sur le fait que la mise en œuvre des projets de NDT et les investissement doivent seulement résulter dans une expropriation des terres lorsque toutes les autres options ont été analysées et écartées, et avec l'assurance d'un compensation juste.
- Le secrétariat, en partenariat avec la FAO, à assurer que la documentation de NDT reprenne les aspects importants des VGGT et qu'un guide technique expliquant comment intégrer les VGGT à la NDT soit produit
- Une revue des mécanismes et outils actuels de *reporting*
- Le secrétariat a faire de la sensibilisation auprès de la population vulnérable et marginalisée pour leur expliquer leurs droits dans le domaine foncier